ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-15
ISBN 0-660-62787-6

105-04079/

Canadian Nuclear Safety Commission

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

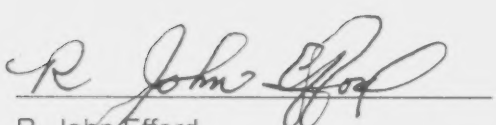

R. John Efford
Minister of Natural Resources Canada

Table of Contents

SECTION I – OVERVIEW 1

Message from the President and Chief Executive Officer 3
Raison d'Être 4
CNSC Priorities 7
Summary Planning Information 7

SECTION II – PLANS AND PRIORITIES 13

The CNSC's Strategic Plan 2005-2008 15
1. A clear and pragmatic regulatory framework 15
2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements 19
3. High levels of compliance with the regulatory framework 21
4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora 24
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program 27
6. Management and Enabling Infrastructure 28

Measures of Performance 32

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION 35

Management Representation Statement 37
Organizational Information 38
Governance at the CNSC 40
The ACR-700 Special Project 41
Figure 1: The CNSC Management Model 42
Figure 2: The CNSC Logic Model 42
CNSC Tables 43

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST 49

Information Sources 51

SECTION V – INDEX 53

SECTION I – OVERVIEW

Message from the President and Chief Executive Officer

It is my pleasure to submit to Parliament, the Canadian Nuclear Safety Commission's Report on the Plans and Priorities for the years 2005-2008. This report represents a milestone for the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) as it incorporates an integrated planning framework to guide our programs and activities in future years. In fact, the three year planning horizon in this report is actually significantly shorter than the horizon required by the CNSC to respond to the demands of regulatory oversight of the changing nuclear industry in Canada.

The mission of the CNSC is to regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. The importance of this mission has become even more important as the nuclear industry in Canada stands on the verge of rapid expansion. From the nuclear power reactors that produce electricity, to the mining and refining industry that produces uranium products, through to waste management facilities that handle all levels of radioactive waste, and to the health uses of radioactive sources, including cancer clinics, there is unprecedented demand across virtually all sectors of the Canadian nuclear industry for regulatory decision and oversight. At the same time, the CNSC is reinforcing its regulatory activities to respond to growing international concerns about nuclear proliferation and to assist in the implementation of Canada's steadfast commitment to the peaceful uses of nuclear energy and materials.

The first priority of the CNSC is to deliver an effective regulatory regime. This report reflects our plans, through an associated logic model, to address this priority. In each of the activity areas, this document outlines specific areas where we intend to allocate resources to achieve an effective and efficient approach to regulation. Among current federal government priorities is Smart Regulation. The CNSC has assessed itself against the recommendations of the *External Advisory Committee on Smart Regulation* and we believe that we demonstrate good practices against this priority. The CNSC has also subscribed to the National Quality Institute Model for Public Service Excellence which will provide us with the framework to work towards excellence in regulatory oversight.

As a federal agency, the CNSC wishes to demonstrate its commitment to transparent accountability in its management of resources. We have been working under the requirements for reporting on our Management Accountability Framework (MAF), including commitments to good governance and principles of modern management. Our plans in this report also include a renewed commitment to internal audit and a new values and ethics strategy.

As I enter the fifth year of my presidency, I foresee a vigorous and challenging agenda for the CNSC. In undertaking to become one of the best nuclear regulators in the world, the CNSC made a commitment that our country, with respect to nuclear energy, will be healthy, safe and secure. To this end, I can assure Parliament and Canadians of the presence of a strong independent and effective regulator of nuclear safety.

Linda J. Keen, M.Sc.

Raison d'Être

Mandate

Under legislation enacted by Parliament, policies and international commitments of the federal government, the CNSC:

- regulates the development, production and use of nuclear energy in Canada;
- regulates the production, possession, use and transport of nuclear substances, and the production, possession and use of prescribed equipment and prescribed information;
- implements measures respecting international control of the development, production, transport and use of nuclear energy and nuclear substances, including measures respecting the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices; and
- disseminates scientific, technical and regulatory information concerning the activities of the CNSC and the effects on the environment and on the health and safety of persons, of the development, production, possession, transport and use of nuclear substances.

Mission

The CNSC's mission is *to regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security, and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.*

Vision

The CNSC is working toward its vision *to be one of the best nuclear regulators in the world.*

To realize its vision, the CNSC is committed to:

- the effectiveness of its regulatory regime;
- operating with a high level of transparency;
- attracting and retaining excellent staff; and
- efficiency.

Participation in domestic and international regulatory fora, benchmarking our activities against other regulators and sharing best practices, provides the organization with a global context in which to assess the achievement of this vision.

Regulatory Policy

The CNSC's Regulatory Policy states that those persons and organizations that are subject to the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) and regulations are directly responsible for managing regulated activities in a manner that protects health, safety, security, and the environment, while respecting Canada's international obligations. The CNSC is responsible to the public, through Parliament, for assuring that these responsibilities are properly discharged.

Program Delivery

The CNSC is a departmental corporation under Schedule II of the *Financial Administration Act* and a separate employer under the authority of the *Public Service Staff Relations Act.* It is both an independent quasi-judicial administrative tribunal and a national regulatory agency responsible for establishing policies on matters relating to the health, safety, security and the environment; making licensing decisions based on laws and regulations; conducting compliance and enforcement activities; as well as meeting international obligations. The CNSC reports to Parliament through the Minister of Natural Resources. This independence is critical in order to ensure that the CNSC is able to maintain an arm's length relationship with government when making legally binding regulatory decisions. The CNSC is not an advocate of nuclear science or technology. Rather, its mandate and responsibility is to regulate users of nuclear energy or materials to ensure their operations will not pose unreasonable risks to Canadians. Canadians are the sole clients of the CNSC.

Smart Regulation principles, highlighted in the October 2004 Speech from the Throne, are fundamental to the way the CNSC manages its business. The CNSC's regulatory effectiveness is dependent upon extensive consultation and collaboration with stakeholders, including licensees, to ensure that the desired results are clearly understood and accepted to the degree possible by those concerned.

The CNSC's operations are funded through an annual appropriation from Parliament. Most costs incurred for the CNSC's regulatory activities are recovered from licensees under the Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Program as per the *Treasury Board Cost Recovery and Charging Policy* (1997), which states that fees are charged for CNSC activities that provide tangible benefits to licensees. Some licensees are exempt from paying fees, such as hospitals and universities which represent approximately 10 percent of total CNSC operational costs. The CNSC recovers approximately 70 percent of its total cost of operations. The revenue collected is deposited to the Consolidated Revenue Fund and is not available directly for use by the CNSC.

Fees are not chargeable for activities that result from CNSC obligations that do not provide a direct benefit to identifiable licensees. This includes activities with respect to Canada's international obligations, including the non-proliferation of nuclear weapons, public responsibilities such as emergency preparedness and public information programs, and maintenance of the NSCA and its supporting regulations. This work amounts to approximately 20 percent of the CNSC's program costs.

The CNSC also administers the *Nuclear Liability Act*, including designating nuclear installations and prescribing basic insurance to be carried by the operations of such nuclear installations, as well as the administration of supplementary insurance coverage premiums for these installations. The

CNSC receives premiums paid by the operators of nuclear installations for the supplementary insurance coverage and credits these to the Nuclear Liability Reinsurance Account in the Consolidated Revenue Fund.

The CNSC's workload is largely driven by the level of demand for licensing and oversight and by the nature of Canada's international commitments. When its workload increases, the CNSC applies to Treasury Board for either permission to increase its cost recoverable expenditures and related fee revenues accordingly or receive new program funding. The CNSC expects its workload to increase substantially in most areas of its responsibility during the 2005 to 2008 time period and will be seeking the funds required to fulfil its mandate.

In 2005-2006, the CNSC's planned expenditures will be approximately $71 million and expected fees will be approximately $52.4 million.

The CNSC and Results for Canadians

The CNSC is a key contributor to the Government of Canada's Performance. The Treasury Board of Canada's annual report, *Canada's Performance 2004*, provides a government-wide view of results in key areas of federal responsibility as follows:

- Health of Canadians
- Canadian environment
- Canada's place in the world
- Society, culture and democracy
- Aboriginal people
- Canada's economy

The CNSC contributes directly to assuring the Health of Canadians, the Protection of the Environment and the Protection of Canadian society from potentially harmful effects of nuclear materials, substances and processes.

The CNSC also plays a significant role in bringing Canada's expertise and perspective to the world. This includes safeguards related activities with the International Atomic Energy Agency (IAEA) to verify that nuclear energy and nuclear material are used solely for peaceful purposes. The CNSC works closely with multilateral nuclear export control organizations and bilateral partners to assure that Canada's nuclear exports are not misused. This international role also includes the development and advancement of international standards on nuclear safety, radiation protection, waste management, transportation and security. As a well-established, independent, world-class regulator covering the full nuclear cycle, the CNSC's expertise is sought regularly by countries throughout the world.

The CNSC is the Canadian lead on many international Conventions and serves as the focal point to prepare, deliver and monitor Canadian compliance with these undertakings. Important conventions such as the Convention on Nuclear Safety, the Joint Convention on the Safety of Spent Fuel Management and on the Safety of Radioactive Waste Management and the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material will require review reports in this planning period.

CNSC Priorities

The CNSC's ultimate or strategic outcome is the long-term difference it makes to Canadians.

> ***Safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness.***

The CNSC uses an established strategic framework, based on a logic model (Section III, Figure 2) for developing its plans and priorities. The model includes intermediate as well as immediate outcomes. The strategic outcome is not entirely within the CNSC's control nor is it the CNSC's sole responsibility. The level of direct impact resulting from the CNSC's activities is greatest on the immediate outcomes.

The five immediate outcomes which represent the CNSC's five strategic priorities are:

1. A clear and pragmatic regulatory framework
2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements
3. High levels of compliance with the regulatory framework
4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program

Underlying the CNSC's strategic framework is its management and enabling infrastructure. This infrastructure consists of management, human resources, finance, information services and infrastructure processes and programs that enable the CNSC to perform the activities required and to meet the requirements of good governance with a high level of accountability.

This CNSC strategic framework is consistent with the CNSC Program Activity Architecture that complies with the Treasury Board's common reporting approach.

Summary Planning Information

Financial Resources ($ thousands)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$71,095	$66,000	$65,287

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
526	504	500

CNSC Outcomes ($ thousands)

#	Outcomes	Planned Spending		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
1	A clear and pragmatic regulatory framework	$7,829	$7,700	$7,700
2	Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements	$17,226	$16,981	$16,981
3	High levels of compliance with the regulatory framework	$30,388	$29,955	$29,955
4	CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora	$11,252	$7,031	$6,318
5	Stakeholders' understanding of the regulatory program	$4,400	$4,333	$4,333

Strategic Challenges and Risks

In 2004, the CNSC conducted a comprehensive environmental scan to identify pressures and risks that the CNSC will have to address over the course of the next 10 years. Licensees contributed to this scan. The scan revealed that the future will involve substantial initiatives and changes in the Canadian nuclear industry (particularly concerning nuclear power plants), changes in requirements for our safeguards program as well as changing expectations of government oversight and Canadians.

Looking broadly, governments and industry are faced with a number of decisions across the nuclear cycle: whether to invest in nuclear power to meet projected electricity demands; choices regarding reactor technology; the exploitation of domestic uranium resources; the management of nuclear waste; the use of nuclear technologies to promote the health of Canadians; and international and national concerns regarding the security of nuclear materials and nuclear substances.

The size and complexity of the anticipated changes will have a significant impact on the level and types of activity that the CNSC will need to undertake in order to continue to provide assurance that Canada has safe and secure nuclear installations and processes.

The following are the CNSC's key strategic risk areas and some of the associated risks. This work is evolving into a corporate level integrated risk management framework and process.

Key Strategic Risk Areas
1. Aging of Nuclear Facilities
The most pressing decision facing the nuclear power industry is the refurbishment of Canada's existing fleet of 22 nuclear reactors. Operators are currently considering the technical feasibility and economic viability of refurbishment, and the CNSC expects decisions to be made on these facilities starting in 2005. The alternatives would be to extend their operating lives through aging-management programs, or to move to shutdown and decommissioning.
2. New Reactors
There are prospects for new reactors in Ontario arising from increased electricity demands associated with economic growth and from plans on the part of the Ontario government to shut down coal-fired power plants. Any new nuclear power plants would be the first to be built in Canada in over 20 years, and significant effort on the part of the CNSC would be needed to regulate the construction and operation of these new facilities.
3. New Reactor Technology
New reactor designs would pose additional challenges to the CNSC. The introduction of Generation III reactor designs, whether they be Atomic Energy of Canada Limited's Advanced CANDU Reactor (ACR), Advanced Pressurized Water Reactor (PWR) or Boiling Water Reactor (BWR) designs, will require extensive technical review before the Commission can hear any application to license the construction and operation of such a reactor.
4. Expansion at Uranium Mines, Refineries and Processing Facilities
Production at existing uranium mines and mills is expected to be accelerated and new mines could be developed to meet world-wide uranium demands. Uranium conversion facilities, refineries and fuel fabrication facilities could also expand to accommodate the increases in fuel supply needed to support a larger fleet of reactors. New processing facilities may be needed to handle alternative fuel fabrications for new reactor designs.
5. New Waste Management Facilities
Within the next few years, the CNSC may be asked to license the first permanent radioactive waste disposal site in Canada, near Kincardine, Ontario. This facility will provide a permanent deep geologic repository for low- and medium-level radioactive waste currently stored above ground at Ontario Power Generation's Western Waste Management Facility. In addition, the Port Hope Area Initiative to move contaminated soil from the communities of Port Hope, Welcome and Port Granby into storage in engineered mounds, is currently undergoing an environmental assessment, to be followed by a licensing review. The design, construction and operation of these facilities will require significant CNSC oversight.
6. Long-Term Nuclear Waste Management
The long-term management of nuclear fuel waste will need to be addressed by all stakeholders. The Nuclear Waste Management Organization (NWMO) will file its report and recommendations on the long-term management of spent fuel with the Minister of Natural Resources by mid-November 2005. The CNSC may be requested to comment on the regulatory implications of any proposals, and will be responsible for regulating any facilities designed and constructed for spent fuel storage or disposal. Other waste management projects, such as the clean-up of historic sites, will also require regulatory oversight by the CNSC.

7. Research Facilities
Atomic Energy of Canada Limited's National Research Universal (NRU) reactor will either require refurbishment or replacement and decommissioning. Outstanding issues with regards to the NRU's replacement — the MAPLE reactors, designed to produce radioisotopes for industrial and medical applications — will need to be addressed.
8. Significant Growth in Nuclear Medicine
There will be significant growth in the use of nuclear medicine, from cancer treatments to diagnostic procedures, partly in response to an aging population, but also in response to governments' commitments to reduce wait times for these procedures. Specifically, therapy treatment centres (Class II facilities) are forecasted to increase an average of 15 percent per year in each year of this plan. In addition to licensing and compliance activities associated with the construction and operation of new cancer treatment facilities, the CNSC needs to license the refurbishment of existing cancer treatment facilities. Increased effort on compliance will be needed to ensure that the growing number of licensees authorized to use nuclear substances and devices are meeting their regulatory requirements.
9. Increased Scrutiny of International Trade and IAEA Safeguards Requirements
On the international scene, recent activities on the part of some States to acquire or develop nuclear weapons, and revelations of sophisticated covert illegal procurement networks have highlighted the need for: • strengthened international safeguards resulting in expanded safeguards activities and nuclear export controls in Canada; and • increased scrutiny of international trade in nuclear-related dual-use materials equipment and technology. The CNSC expects the IAEA to draw a broader safeguards conclusion for Canada. This will require the CNSC to move towards significantly enhancing its role in implementing safeguards at Canadian nuclear facilities.
10. National security and Emergency Preparedness
It is expected that national security and emergency preparedness will remain government priorities. The CNSC will need to continuously verify, through its regulatory compliance program, that licensees maintain the enhanced physical security measures that have been implemented since September 2001. These measures reduce the risk of theft and sabotage at nuclear facilities and ensure the security of high-risk sealed sources. The CNSC is working closely with officials in other agencies in Canada, the United States and internationally to be an effective partner in the world-wide nuclear security network. The CNSC will also need to work closely with other federal, provincial and municipal government departments and agencies, as well as industry, to strengthen the nuclear emergency management network.

The CNSC expects heightened public interest in nuclear matters as governments and licensees make decisions related to nuclear power plant refurbishment, investments in new nuclear plants, and waste management. The CNSC will need to ensure that adequate information is available to the public and that transparency in decision making is evident.

The CNSC's regulatory capacities and framework must remain up-to-date and consistent with international best practices, through advanced training of the CNSC's regulatory staff, including international training; regular and substantive participation in international fora; and staff

exchanges. The CNSC must also invest in on-line regulatory processes to ensure communications with stakeholders is as effective and efficient as possible.

One of the CNSC's critical challenges will be to ensure it has an adequate number of staff, with the appropriate mix of scientific, technical and other professional knowledge and skills, to meet these challenges while continuing to ensure that existing licensing and compliance activities are carried out. With the expected increase in industry demand for these skilled resources, the CNSC will be increasingly challenged to attract and retain the requisite expertise to achieve its mandate in a timely manner.

The CNSC has identified a number of significant potential risks that will require additional resources in order to ensure the health and safety of Canadians, the protection of the environment, the peaceful use of nuclear substances, material and technology and overall public confidence in the nuclear regulatory system.

Planning Assumptions

The strategic plan for 2005-2006 to 2007-2008 is based on a number of planning assumptions. As changes in the CNSC's operating environment occur, these assumptions are reviewed and the plans are adjusted accordingly. The planning assumptions are as follows:

1. Although resource levels are currently fixed at the 2005-2006 level, additional resources will be requested for increased cost recoverable regulatory work. Additional resources will also be requested for increased non-cost recoverable regulatory work related to fee exempt licensees e.g. health clinics; and for increased efforts required to fulfil international commitments made by the Government of Canada.
2. No changes in the structure of the cost recovery program with respect to exemptions from fees and with respect to activities related to international obligations.
3. The Commission Tribunal structure and functions remain as currently established, and the number of hearings is at current levels.
4. Resources allocated to infrastructure activities related to human resource management, information technology, finance and administration, and communications remain at 2004-2005 levels.
5. The delivery of changes to align the CNSC with Smart Regulation continues at the current level of 10 percent of total spending.
6. The CNSC is able to attract and retain knowledgeable and skilled staff and is able to absorb the impact of losing knowledge through retirement. This assumes that the existing compensation levels are adequate to meet this requirement.
7. Security policy and requirements internationally and nationally remain the same.

A detailed and comprehensive review of operational plans for the 2005-2006 fiscal year based on the previously-mentioned environmental scan indicates that the current resource levels are insufficient to meet the demands on the CNSC. In light of this analysis, the CNSC will be requesting additional resources to address increased demands. Any approved increases in appropriation will be significantly offset by increased revenues from fees, as provided by the cost recovery regime.

SECTION II – PLANS AND PRIORITIES

The CNSC's Strategic Plan 2005-2008

During the planning process, the CNSC assesses its operating environment and the issues and risks affecting the achievement of its outcomes. The following plan reflects the strategic priorities that need to be addressed, the range of activities to be undertaken and the respective resource implications for each of CNSC's immediate outcomes discussed in the CNSC Logic Model (Section III, Figure 2).

1. A clear and pragmatic regulatory framework

The CNSC has budgeted approximately $7.8 million and 45 FTEs of its 2005-2006 budget to fund activities related to this outcome.

The CNSC's regulatory framework is composed of:

1. The *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), regulations and regulatory documents
2. The *Safeguards Agreement* and *Additional Protocol* between Canada and the International Atomic Energy Agency (IAEA); and Canada's bilateral Nuclear Cooperation Agreements
3. The *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA)

The cornerstone of the CNSC's regulatory framework is the NSCA, which was passed into law in 2000. This legislation is comprehensive and world class.

The Government of Canada has entered into bilateral agreements with the IAEA on nuclear safeguards verification and with numerous countries on nuclear non-proliferation frameworks for nuclear trade. The CNSC is the national authority on these matters. The Government of Canada has also made multilateral commitments through treaties, conventions and arrangements on transportation, nuclear export controls, physical protection, power reactor safety as well as spent fuel and radioactive waste management safety. The CNSC, as the competent technical authority, collaborates with Foreign Affairs Canada (FAC) in the negotiation and implementation of multilateral nuclear treaties, conventions and arrangements as well as bilateral nuclear cooperation agreements with nuclear trading partners. Under the NSCA, the CNSC is mandated to implement Canada's bilateral and multilateral commitments on the peaceful use of nuclear energy in each of these areas.

The CEAA requires all federal departments and agencies to ensure that an environmental assessment is conducted for projects for which they have a specified decision-making authority. In the CNSC context, environmental assessments are required when the CNSC, pursuant to certain subsections of the NSCA, issues or amends a licence or grants an approval under a licence for the purpose of enabling a project to proceed.

With respect to protecting the environment, both the CNSC (under NSCA) and Environment Canada (under the *Canadian Environmental Protection Act*) have the mandate to prevent or

control the amount of uranium and uranium compounds released to the environment from uranium mines and mills. Under an agreement between these parties, the CNSC has been designated primary responsibility to ensure that preventive or control measures are developed and implemented in a manner that is consistent with and comparable to the *Canadian Environmental Protection Act*.

The CNSC has the following five priorities to achieve a clear and pragmatic regulatory framework over the planning period:

1. A N*uclear Safety and Control Act* (NSCA) which incorporates adequate powers to protect health and safety, security, the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy
2. Regulatory strategies and regulations that are effective, aligned with national regulatory policies, consistent with Smart Regulation principles, and incorporate international recommendations where appropriate
3. An integrated and consistent set of regulatory documents (Policies, Standards, and Guides) that clarify regulatory requirements and expectations
4. A modernized safeguards framework for Canada, including safeguards regulations, standards and guides as well as an enhanced CNSC role in safeguards implementation
5. Contribute to any changes to the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA)

Each priority has plans that are either to be completed in a specific timeframe **(indicated by a line)** or are in the nature of ongoing work **(indicated as an arrow)**. These plans are detailed in the following tables:

1.1 A *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) which incorporates adequate powers to protect health and safety, security, the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy

Plans	05-06	06-07	07-08
Review the effectiveness of the NSCA on an ongoing basis and assess aspects for possible improvement	●	●	●

There is no statutory review period for the NSCA and the Commission has no plans to request such a review by the government in the period of this plan. However, in line with good governance, the CNSC continuously monitors the NSCA to ensure that it provides a sufficiently vigorous mandate, regulation-making powers and the administrative tools required to achieve the CNSC's outcomes. If it becomes clear that the NSCA fails to meet these expectations, the CNSC will recommend to the Minister of Natural Resources, that changes to the NSCA be implemented.

1.2 Regulatory strategies and regulations that are effective, aligned with national regulatory policies, consistent with Smart Regulation principles, and incorporate international recommendations where appropriate

Plans	05-06	06-07	07-08
Develop new nuclear safeguards regulations based on the requirements of the *Safeguards Agreement* and *Additional Protocol*	●	●	●
Revise the following existing regulations: • *Nuclear Security Regulations* • *Nuclear Substances and Radiation Devices Regulations* • *Class II Nuclear Facilities and Prescribed Equipment Regulations* • *Nuclear Non-Proliferation Import and Export Control Regulations* • *Canadian Nuclear Safety Commission Rules of Procedure* and *Canadian Nuclear Safety Commission By-laws*	● ● ● ● ●	● ● ● ● ●	
Review on an ongoing, systematic and consultative basis, all regulations under the NSCA and regulatory practices codified in regulatory documents	●	●	●

The CNSC has completed a risk-informed review of existing and potential new regulations and will focus on amendments to those regulations of greatest benefit to protecting health and safety, security and the environment and to respecting Canada's international commitments on the non-proliferation of nuclear weapons. Consistent with the Government of Canada's *Regulatory Policy,* the development and amendment of regulations will be performance-based and, where practical, in line with international recommendations on nuclear regulations. This approach, which is consistent with the principles of Smart Regulation, is risk-informed and includes broad consultation.

Heightened concerns on the part of the international community, including the IAEA, regarding the scope and possible intent of nuclear programs in a number of other countries, has lead to further strengthening of the international nuclear non-proliferation regime. This will have implications for the CNSC's regulatory framework.

In addition, recommendations from international bodies such as the International Commission on Radiological Protection (ICRP) and the IAEA can be expected to exert pressure on the CNSC to remain in conformity with the international community on regulations affecting the nuclear industry and the public. The CNSC regularly contributes to and reviews international standards and recommendations for their applicability to our regulatory framework.

1.3 An integrated and consistent set of regulatory documents (Policies, Standards, and Guides) that clarify regulatory requirements and expectations

Plans	05-06	06-07	07-08
Develop regulatory policies, standards and guides	→	→	→
Influence and adopt international standards where applicable to the Canadian context	→	→	→
Strengthen the multilateral guidelines and export control lists on nuclear supply to counter contemporary nuclear proliferation threats	→	→	→

In the last two years there has been and will continue to be sustained effort in the development of regulatory documents that elaborate on requirements in the NSCA and the supporting regulations. The CNSC *Regulatory Document Framework and High Priority Regulatory Documents*, available at http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/regulatory_information/pdf/FrameworkRev8_e.pdf identifies thirty-five priority documents to be developed. In addition to the priority documents, the CNSC will develop a new standard for reporting requirements to satisfy IAEA safeguards and Canadian non-proliferation commitments. This will be added to a revised framework.

CNSC staff are involved in contributing to and evaluating international and national standards and guides that are relevant to the regulation of the Canadian nuclear industry. CNSC staff will participate where appropriate in the development of external standards and guides to influence emerging safety practices.

The CNSC, in collaboration with Foreign Affairs Canada, will work to promote a more effective and comprehensive international nuclear non-proliferation regime. This will include strengthening the multilateral nuclear supply guidelines and control lists.

1.4 A modernized safeguards framework for Canada, including safeguards regulations, standards and guides as well as an enhanced CNSC role in safeguards implementation

Plans	05-06	06-07	07-08
Enhance cooperation with the IAEA in the development and introduction of an integrated safeguards approach for Canada	→	→	→

The CNSC will continue to cooperate with the IAEA to fulfil all of Canada's international safeguards commitments. This cooperation will lead to a modernized safeguards approach for Canada as a whole. This will require the CNSC to grow even further as the federal safeguards authority with increased safeguards implementation responsibilities. At the same time, the IAEA will be able to reduce its level of verification effort in Canada and shift its resources to areas of greater proliferation risk.

1.5 Contribute to any changes to the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA)

Plans	05-06	06-07	07-08
Work with the Canadian Environmental Assessment Agency on any changes which impact either the CNSC's role as a regulatory authority or its environmental planning oversight responsibilities under the NSCA	●	———	——→

The CNSC, in consultation with various stakeholders, is leading a detailed review of how it fulfils its responsibilities under the CEAA. The CNSC is working with the Canadian Environmental Assessment Agency to ensure that the overall program objectives continue to be achieved as effectively and efficiently as appropriate. An environmental assessment under the CEAA is often required before the CNSC's licensing process on a proposal can proceed.

2. Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements

The CNSC has budgeted approximately $17.2 million and 133 FTEs of its 2005-2006 budget to fund activities related to this outcome.

The NSCA gives authority to the CNSC to issue licences or certify persons to conduct nuclear-related activities in Canada. In order to issue a licence or certification, the CNSC must obtain evidence of the licensees' ability to operate safely and conform to safeguards and non-proliferation obligations.

The CNSC has the following three priorities to ensure that licensing and certification is only granted for individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements over the planning period:

1. Improve the licensing and certification processes
2. Improve the effectiveness and efficiency of the Commission Tribunal licensing process
3. Implement the licensing and certification processes in accordance with the CNSC's regulatory regime

Each priority has plans that are either to be completed in a specific timeframe **(indicated by a line)** or are in the nature of ongoing work **(indicated as an arrow)**. These plans are detailed in the following tables:

2.1 Improve the licensing and certification processes

Plans	05-06	06-07	07-08
Implement a consistent, risk-informed methodology for licensing across all licensing areas	●	———	●

Formulate strategies for licensing of new nuclear power plants and possible waste management solutions	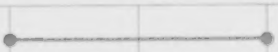
Formulate an approach for the regulatory oversight of aging nuclear power facilities	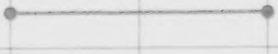
Clarify licensing and certification expectations through improved documentation of processes and clear communication with licensees	

The CNSC will continue to improve the consistency, clarity and balance of the licensing and certification process in order to be as effective and efficient as possible in its licensing and certification activities. The methodology will take a risk-informed approach across a licensee base that represents a very broad risk spectrum from power reactors to uranium mines to radiography. Risk-informed regulatory programs have been successfully implemented in nuclear substance regulation.

The introduction of risk-informed regulatory programs into the licensing and compliance of complex power reactors will be a challenge and is an important element of the CNSC's Power Reactor Regulation Improvement Program (PRRIP) launched in May 2004. The Program will be the vehicle to establish systematic approaches to delivering the core functions of licensing and compliance.

There will be continued effort in developing an updated licensing basis for new power reactors. This licensing basis will be applied to any proposed nuclear reactor designs. Initial regulatory oversight will follow the established process for the licensing of new facilities. This will commence with an environmental assessment followed by staged licensing for successive phases of the project. In addition, a strategy will be developed for regulatory oversight of activities leading up to the eventual construction and operation of long-term waste management and disposal facilities, whether they are low-, medium- or high-level waste management and disposal facilities. The strategy will include a review of the scope of the CNSC's regulatory requirements in this area. Any gaps or inconsistencies will be addressed as part of the continuing effort on regulatory documents.

Canadian nuclear power plants are aging and some are coming close to the end of their "useful" life. Aging affects nuclear plants in many ways, by changing material properties and equipment characteristics. It is essential to have in place an approach that provides for systematic regulatory oversight of aging facilities, as aging affects various aspects of plant performance.

Finally, the CNSC is clarifying licensing and certification steps by mapping key processes, and resolving inconsistencies or unclear steps. Communication of these expectations will improve licensing efficiency.

With the expectation that there will be increased demands put on the CNSC due to new and expanded uses of nuclear substances, materials, equipment and devices in virtually all areas of licensing, the CNSC will leverage the use of information technology to strategically improve licensing and certification. This will require investment in costly new systems that will be

coordinated with licensee systems and be appropriately secure. To date, the CNSC has only been able to implement less than 2 percent of its on-line licensing of radioactive substances, resulting in inefficiencies and delays.

2.2 Improve the effectiveness and efficiency of the Commission Tribunal licensing process

Plans	05-06	06-07	07-08
Undertake an evaluation of and implement continuous improvements to the tribunal process	→	→	→

During the 2003-2004 reporting period, the Commission Secretariat began an analysis benchmarking the Commission's hearing and meeting processes against those of 13 other Canadian federal and provincial administrative tribunals. The results of this analysis will inform the identification and implementation of innovative improvements. The Secretariat is also conducting a review of the *CNSC Rules of Procedure* and *CNSC By-laws*. The findings will be evaluated by the Commission and the Secretariat. An example of an improvement initiative is the review of the role of the tribunal component in the CEAA process (discussed previously in Priority 1.5). The Commission will be considering recommendations for improving the CNSC's CEAA process in early 2005.

2.3 Implement the licensing and certification processes in accordance with the CNSC's regulatory regime

Plans	05-06	06-07	07-08
Prepare, and implement after decision, licensing recommendations for Commission hearings or Designated Officer consideration	→	→	→
Continue independent and transparent assessment by the Tribunal of applications for licences in accordance with the NSCA and regulations	→	→	→

In the context of the anticipated challenges and risks previously discussed in this document, the level of work in licensing and certification will likely expand substantially. Most of the growth will be in activities for which fees are charged.

3. High levels of compliance with the regulatory framework

The CNSC has budgeted approximately $30.4 million and 231 FTEs of its 2005-2006 budget to fund activities related to this outcome.

Achieving this outcome is fundamental to the CNSC and therefore has the largest allocation of resources. Effective oversight of compliance with the regulatory framework is critical to providing assurance to Parliament and Canadians of the safety and security of nuclear installations and processes.

The CNSC's regulatory framework also includes international commitments made by the Government of Canada. An important aspect of the CNSC's compliance work involves ensuring that Canada meets these commitments.

The ongoing achievement of this outcome represents a significant challenge for the CNSC given the evolution of the industry sectors it regulates. As described in the section on Challenges and Risks, the aging of nuclear facilities, the potential refurbishments of some facilities, the expansion of uranium mines to meet world-wide demand, the significant growth in nuclear medicine and heightened international concerns regarding the proliferation of nuclear weapons are only some of the significant pressures already facing the CNSC. This rapid evolution of the CNSC's regulated sectors already has, and will continue to have, a significant impact on the level and type of compliance activity that the CNSC must conduct. The growth will require an increase in the level of resources that the CNSC will need in order to continue to provide an appropriate level of assurance to Canadians. Most of the incremental resources will be recoverable from licensees.

The CNSC has the following three priorities to ensure high levels of compliance with the regulatory framework over the planning period:

1. Complete the implementation of risk-informed compliance strategies to guide compliance activities in all regulated sectors
2. Provide regulatory assurance to Canadians of the continuing compliance and safety performance of licensees
3. Provide regulatory assurance to international agencies that the use of nuclear material, substances and technologies in Canada complies with the Government of Canada's international commitments

Each priority has plans that are either to be completed in a specific timeframe **(indicated by a line)** or are in the nature of ongoing work **(indicated as an arrow)**. These plans are detailed in the following tables:

3.1 Complete the implementation of risk-informed compliance strategies to guide compliance activities in all regulated sectors

Plans	05-06	06-07	07-08
Continue the implementation of a consistent, risk-informed approach for the selection of level and type of compliance verification required, with a focus on power reactor regulation	●	●	

Risk-informed approaches are systematically applied by the CNSC in the planning and conduct of compliance activities in most regulated sectors. A focus for the CNSC for the planning period is to expand its systematic risk-informed approach to the area of power reactor regulation. This will help ensure that resources for the CNSC's compliance activities are allocated to activities that will result in the greatest benefit to Canadians.

3.2 Provide regulatory assurance to Canadians of the continuing compliance and safety performance of licensees

Plans	05-06	06-07	07-08
Conduct ongoing compliance promotion, verification and enforcement activities	●	→	→
Develop and implement a licensee information management system for CNSC staff to record, report and access current compliance information, inspection results and trends	●	→	→
Strengthen the CNSC's safety performance rating system through more consistent application, as well as better communication of the rating basis to licensees and the Canadian public	●	●	
Finalize the development and implementation of a revised baseline compliance program for nuclear facilities which reflects the evolving nuclear context and is risk-informed	●	●	

The CNSC rigorously enforces its regulatory framework through a range of compliance strategies such as compliance promotion, audits, inspections and timely enforcement actions. Regulatory activity work plans are developed and are shared with the licensees before each fiscal year. These plans include the level and mix of verification methodologies that the CNSC will apply to obtain the required level of assurance. Regular reviews are undertaken i.e. at least quarterly, so that the plan is in constant evolution to address issues as they arise.

With the increase in workload, the complexity and volume of information maintained about licensees is increasing. The CNSC must invest in an effective licensee information management system across the various regulated sectors to consistently capture compliance information and inspection results and to integrate information from licensees. This will improve the CNSC's ability to identify emerging issues and sectoral trends, increase its responsiveness and enable proactive resolution of potential hazards to the health and safety of Canadians.

CNSC staff reviews and reports on results from the CNSC compliance program. The safety performance and compliance of major licensees are reported in public meetings before the Commission Tribunal, are published in report cards and annual reports in paper format and on the CNSC Web site, and detailed information is made available upon request. This transparency provides the public assurance concerning the state of the safety and security of nuclear facilities, devices and materials as well as builds confidence in the CNSC's nuclear regulatory regime. An example is the power reactor report card published on the CNSC Web site (http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/safety/RC_NPPP.cfm).

The baseline compliance program represents the minimum regulatory effort required to maintain and confirm performance levels for a "reference" facility/licensee deemed to consistently meet safety performance expectations. The baseline program is risk-informed where decreasing safety performance by a facility/licensee would typically result in additional compliance activities above the baseline.

3.3 Provide regulatory assurance to international agencies that the use of nuclear material, substances and technologies in Canada complies with the Government of Canada's international commitments

Plans	05-06	06-07	07-08
Apply the requirements of multilateral conventions and arrangements	→	→	→
Exercise controls with bilateral partners using formal administrative arrangements and continue to reconcile nuclear inventories	→	→	→
Implement the requirements of the Canada-IAEA *Safeguards Agreement* and *Additional Protocol* for the verification of the peaceful use of nuclear energy in Canada	→	→	→

The CNSC applies the requirements of multilateral conventions related to the physical protection of nuclear material, nuclear power reactor safety, spent fuel and radioactive waste management safety, and the safe transportation of radioactive material. Reports on compliance with the obligations in these multilateral conventions such as the Convention on Nuclear Safety and the Joint Convention on Spent Fuel and Radioactive Waste Management will be submitted by the CNSC for peer review at regular meetings of Contracting Parties. The CNSC is an active and transparent participant in these review meetings, usually as the head of a Canada-wide delegation.

Annual inventory reports are prescribed in bilateral arrangements and agreements. Exchanges of these reports are not an option unless these arrangements/agreements are re-negotiated. It is only through reconciliation of these inventories that CNSC is able to provide assurance to the Canadian public of compliance. As it stands, the number of reports is limited to those countries/partners where bilateral trade occurs and not the full spectrum of countries for which there are agreements.

The CNSC will continue to fulfill its role as the State System of Accounting and Control for nuclear material in Canada and meet requirements for reporting on nuclear activities and nuclear material; facilitating and managing IAEA safeguards inspector access; and ensuring that safeguards inspections and inspector access are consistent with agreed approaches. The CNSC will also continue to assure compliance by the nuclear industry with CNSC safeguards requirements established in facility licences.

4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora

The CNSC has budgeted approximately $11.3 million and 86 FTEs of its 2005-2006 budget to fund activities related to this outcome.

The CNSC has the following three priorities to ensure cooperation and integration of its activities in national/international nuclear fora over the planning period.

1. Effective, efficient and cooperative CNSC Emergency Preparedness framework and infrastructure
2. Strengthen the effectiveness and improve the efficiency of the IAEA safeguards system
3. Effective cooperation with international, federal and provincial organizations, departments and agencies

The CNSC works cooperatively, on an ongoing basis, with a number of other national and international organizations.

At the national level, the CNSC's mandate is clearly outlined in the NSCA, which specifies that nuclear regulatory activities are a federal responsibility. However, there are areas where other federal and provincial departments have legislated parallel or complementary responsibilities. These include security, emergency preparedness and mining.

At the international level, the CNSC's cooperation and involvement in international nuclear organizations includes the IAEA and the Nuclear Energy Agency of the Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD). The CNSC's role is to promote Canadian interests and evaluate international recommendations, standards and guides for adoption in the CNSC's regulatory framework.

Each priority has plans that are either to be completed in a specific timeframe **(indicated by a line)** or are in the nature of ongoing work **(indicated as an arrow)**. These plans are detailed in the following tables: (The CNSC's resources for developing, implementing and maintaining national and international engagement are very limited.)

4.1 Effective, efficient and cooperative CNSC Emergency Preparedness framework and infrastructure

Plans	05-06	06-07	07-08
Maintain and continuously improve the CNSC's emergency response capacity and influence on other federal, provincial and municipal participants			

There are a number of federal departments and agencies with defined responsibilities under the Federal Nuclear Emergency Plan. There are also provincial and municipal departments with legislated responsibilities for emergency preparedness and response. Jurisdictional issues need to be carefully considered and respected when establishing formal cooperative emergency preparedness arrangements in Canada.

The CNSC has evaluated its current program and will implement improvements to the CNSC Nuclear Emergency Management Program by April 2007. The central element of this program is the Nuclear Emergency Management Policy. This regulatory policy will provide guiding principles and direction for CNSC activities relating to nuclear emergencies. In 2004, a first draft of the Nuclear Emergency Management Policy was prepared. The CNSC is seeking stakeholder comments, feedback and suggestions. Once the policy is in place, the details, including a

response plan, detailed response procedures and program-related documents will be developed. Until a revised Emergency Preparedness Plan has been completed and implemented, the CNSC's current Emergency Preparedness Plan will remain in effect.

4.2 Strengthen the effectiveness and improve the efficiency of the IAEA safeguards system

Plans	05-06	06-07	07-08
Provide technical support and other resources necessary to the IAEA for its safeguards program	●	→	→

Through the Canadian Safeguards Support Program, the CNSC will support Canada's domestic and IAEA safeguards system requirements by funding the development of advanced safeguards equipment, technical support, safeguards systems studies and inspector training. The funding of these developments is designed to improve the effectiveness and efficiency of safeguards measures, thereby enhancing international confidence in the assurance provided by the IAEA.

4.3 Effective cooperation with international, federal and provincial organizations, departments and agencies

Plans	05-06	06-07	07-08
Establish and review cooperative arrangements with federal and provincial organizations, departments and agencies, and foreign nuclear regulators on an evergreen basis	●	→	→
Determine, evaluate, track and report CNSC participation in international activities on nuclear-related matters	●	→	→

Cooperation by the CNSC with appropriate federal, provincial and private sector organizations contributes to more effective and efficient nuclear regulation. Such cooperation makes the best use of relevant expertise on specific regulatory issues, while at the same time minimizes the potential for duplication of regulatory effort. At a national level, these organizations include Environment Canada, the Labour Program at Human Resources and Skills Development Canada, Health Canada, Public Safety and Emergency Preparedness Canada, Foreign Affairs Canada, International Trade Canada and the Canadian Standards Association, among others.

Internationally, the CNSC has cooperative relationships with a number of foreign nuclear regulators for the sharing of regulatory information and best practices and to conduct training in other countries on the CNSC's regulatory approach to the use of nuclear technology and materials. These activities require coordination of a number of CNSC staff with technical expertise across the fields of nuclear science.

In addition, as part of the Government of Canada's broader priority to strengthen Canada-U.S. relations, the CNSC continues to work closely with its counterpart, the United States Nuclear Regulatory Commission, on a range of issues of mutual interest. These include cooperation on physical security and emergency preparedness, regulatory assessment, licensing and compliance approaches for existing and new designs of nuclear power reactors and on controlling the use, export and import of radioactive sources. There are several initiatives where the CNSC's

programs in security, especially of sources and materials, will require modification to meet international expectations, including those of the United States.

5. Stakeholders' understanding of the regulatory program

The CNSC has budgeted approximately $4.4 million and 31 FTEs of its 2005-2006 budget to fund activities related to this outcome.

The CNSC is committed to operating with a high level of transparency. This involves engaging stakeholders through a variety of appropriate consultation processes, effective information sharing and communications. The CNSC has the following two priorities to ensure stakeholders' understanding of the regulatory program over the planning period.

1. Awareness by stakeholders of the process to become an active intervenor in the licensing process (e.g., participation in Commission Hearings)
2. Improvement in communication and consultation to build sustained, consistent relationships with key stakeholders directly affected by the CNSC's regulatory regime

Each priority has plans that are either to be completed in a specific timeframe **(indicated by a line)** or are in the nature of ongoing work **(indicated as an arrow)**. These plans are detailed in the following tables:

5.1 Awareness by stakeholders of the process to become an active intervenor in the licensing process (e.g., participation in Commission Hearings)

Plans	05-06	06-07	07-08
Explore processes for Commission proceedings	●———	———	———▶

Through the public hearing process, citizens are encouraged to participate in licensing hearings for major nuclear facilities to ensure the CNSC's regulatory system reflects the diverse concerns of Canadians. Notices of upcoming public hearings are posted on the CNSC Web site and are publicized in the area surrounding the facility. The notice announces the hearing's purpose, date, time, location and any deadlines for filing documents prior to hearings. Members of the public are welcome to observe hearings, and are encouraged to participate orally or in writing in the official language of their choice.

All hearing documentation such as notices, agendas, transcripts of the proceedings, news releases, Records of Decisions, the hearing process and the *CNSC Rules of Procedure* can be found on the CNSC Web site at www.nuclearsafety.gc.ca. However, at the request of stakeholders, we will explore other methods including web-casting. Adoption of these other methods will be determined based on financial implications.

5.2 Improvement in communication and consultation to build sustained, consistent relationships with key stakeholders directly affected by the CNSC's regulatory regime

Plans	05-06	06-07	07-08
Conduct a well-structured and sustainable Outreach Program	●	→	→
Monitor the public environment and issues and develop and implement proactive and reactive communications plans for external stakeholders.	●	→	→
Implement a strategic communications plan	●	→	→

In considering stakeholder relations, the CNSC must address two groups of stakeholders: (i) the Canadian public, the CNSC's client in whose interest the CNSC regulates the Canadian nuclear industry, and (ii) stakeholders, including licensees, who have a direct interest in, or are directly affected by the Canadian nuclear industry and its regulation. The first group is largely unaware of the CNSC's ongoing activities, whereas the second group has knowledge of the CNSC's role.

A formalized Outreach Program was implemented in 2004 to ensure that the CNSC's outreach activities are focused, effective and make the best use of limited resources. Outreach activities include meetings with town councils, public hearings of experts at the tribunal, consultations with licensees and other stakeholders, presentations by the CNSC and participation in international conferences. The CNSC will continue these activities during this planning period. In addition, an active communications program uses various tools such as an up-to-date Web site and general, plain-language brochures about the CNSC to increase Canadians' level of awareness of the CNSC and its role as Canada's nuclear regulator and to enhance public confidence.

In parallel with the Outreach Program, the CNSC will continue to monitor the public environment and issues. Implementation, over the planning period, of a strategic communications plan for external stakeholders will proactively inform Canadians. The CNSC also maintains the capacity to provide information in reaction to media or other inquiries.

The most significant challenge facing the CNSC with respect to meeting this outcome is how to communicate effectively with the Canadian public. Previous focus group and survey work has shown that public awareness of the CNSC and its role as Canada's nuclear regulator is low.

6. Management and Enabling Infrastructure

The CNSC's management and enabling infrastructure ensures that the Commission Tribunal and CNSC staff have the necessary leadership, resources, information, processes and infrastructure to perform the activities required to achieve the CNSC's strategic outcomes.

In 2003, the CNSC adopted a Management Model (Section III, Figure 1). This model is based primarily on the National Quality Institute's *Canadian Quality Criteria for Public Sector Excellence*. This model and the underlying CNSC management improvement agenda address the elements of Treasury Board's *Management Accountability Framework*, a framework that translates the vision of modern public service management, as established in *Results for Canadians*, into a set of management expectations. Over the planning period, the CNSC will implement management improvements within the context of strengthening its management system under this model.

The CNSC has the following five areas of priority for the management and enabling infrastructure over the planning period:

1. Governance, Accountability and Stewardship
2. Values and Ethics
3. Results and Performance
4. Risk Management
5. People

Each priority has plans that are either to be completed in a specific timeframe **(indicated by a line)** or are in the nature of ongoing work **(indicated as an arrow)**. These plans are detailed in the following tables:

6.1 Governance, Accountability and Stewardship

Plans	05-06	06-07	07-08
Ongoing good governance and strategic direction	→	→	→
Implement a Quality Management system	→	→	→
Ongoing maintenance of the internal control regime	→	→	→

In 2004, the CNSC assessed its governance framework. It will continue to actively pursue better practices to meet central agency requirements for accountability and stewardship. In 2004-2005, the CNSC proactively undertook a self-assessment against the ten elements of Treasury Board's Management Accountability Framework (MAF) using indicators provided by the Secretary of Treasury Board. Consistent with findings in a 2002 Modern Comptrollership Capacity Assessment, governance, accountability and stewardship are strong at the CNSC. Over the planning period, the CNSC will be following a structured approach to implement continuous improvement in all elements of management.

The CNSC issued a Management System Manual in 2004 which describes the CNSC's core and enabling processes and situates them in relation to both the CNSC's Management Model and Logic Model. In this planning period, the CNSC will continue to implement process management practices, starting with the mapping and documenting of key underlying processes. An integral part of this will be the determination of in-process measures to assess performance and upon which to base further improvements.

6.2 Values and Ethics

Plans	05-06	06-07	07-08
Implement a modernized Values and Ethics Program			

A Values and Ethics Strategy was launched in November 2004 and will be implemented throughout the CNSC in 2005-2006 and 2006-2007. Under the theme "Helping good people do the right things", the Values and Ethics Strategy fits well into the CNSC's culture of professionalism, integrity and service to Canadians. The Values and Ethics Strategy will advocate personal commitment and engagement on the part of all leaders and their employees and will include practical tools and techniques for building ethical actions, habits and bias.

6.3 Results and Performance

Plans	05-06	06-07	07-08
Implement an integrated information management improvement plan including electronic records management using the required information technology tools			
Ongoing preparation and use of results and performance information to make decisions and report in a transparent and effective manner			
Establish key performance standards			
Complete implementation of a performance measurement framework including key corporate measures of performance			

Through an Information Management Capacity Assessment, the CNSC has taken a strategic look at its information management capabilities and has developed an action plan to integrate this function with the overall management system. In order to continuously improve effectiveness and efficiency, information technology solutions will be integrated into this improvement initiative. This initiative has critical linkages to a number of operational improvements for all of the CNSC's outcomes.

Following its 2003 modern management agenda, the CNSC has been implementing significant improvements to its planning and performance information. Financial and non-financial information are integrated in an activity-based planning and costing system. This is continuously being improved as information needs change or new requirements are identified. The changes are driven by the need for better informed decisions as well as the need to provide Canadians and the public with transparent and clear information.

The CNSC is committed to strengthening its performance measurement framework to demonstrate the effectiveness and efficiency of its programs. This plan includes both performance standards for outputs to stakeholders and outcome measures for CNSC regulatory performance measurement. Implementation of these standards and measures is described in greater detail in the Measures of Performance section of this document.

6.4 Risk Management

Plans	05-06	06-07	07-08
Complete implementation of a risk management framework in the Corporate Services Branch	● —	— ●	
Ongoing strategic environmental scanning	● —	—	— →

The CNSC is deploying a formal risk management methodology throughout its operational and corporate areas. The Risk Management Framework for the Corporate Services Branch was initiated in 2004 and will be implemented in 2005-2006.

The CNSC's environmental scanning framework is continuously improving. As noted in the previous discussion of challenges and risks, a new approach was instituted in 2004 and will be augmented in future years. Linked to risk management, the CNSC will develop a process to maintain evergreen documentation of the potential changes, risks and opportunities that may affect the CNSC and will measure the potential impacts and drive changes to plans as required.

6.5 People

Plans	05-06	06-07	07-08
Strengthen leadership and management capacities	● —	—	— →
Provide ongoing support for recruitment and retention initiatives	● —	—	— →
Negotiate and implement the first collective agreement	● —	—	— →
Address the needs of non-unionized employees	● —	—	— →

It is important that the organization has excellent managers and leaders to design and implement the policies and programs for the staff. In order to strengthen leadership and management capacities, a Leadership Development Program is in place. The program consists of courses in both leadership skills and management subjects such as resourcing, financial management, contracting, privacy, staff relations, health and safety. Other aspects of the program include armchair discussions, access to coaching, 360 degree evaluation and a robust reference library. In addition, the leadership team assembles 2-3 times per year to address timely issues of leadership importance; for example - management improvement; values and ethics; and communications.

Staff, with their specialized knowledge, is the main resource of the CNSC. Many knowledgeable individuals with specific scientific expertise are expected to retire over the next ten years. Forecasts indicate continuing industry growth which will intensify the competition for the same diminishing workforce. The CNSC is addressing this issue through an increased focus on knowledge management, training and recruitment of skilled people and the recruitment of

interns, as part of the workforce sustainability strategy. In addition, an Internal Communications and Consultation Working group that reports to the Corporate Committee on Communications is advising the Executive Committee and managers about ways to best consult and communicate with staff on a wide range of initiatives.

A human resource planning tool is under development. The tool will assist managers in anticipating staff requirements related to short and long term environmental factors. It will also help in the assessment of risk and the development of plans related to knowledge management and attrition.

In 2004, the Professional Institute of the Public Service of Canada (PIPSC) was certified to represent part of the CNSC workforce. The rest of the employees remain non-unionized. CNSC's management is in negotiations with the PIPSC for the first collective agreement with employees in the bargaining unit. In addition, an Interim Committee of Non-Unionized Employees has been created to explore governance and communications for non-unionized employees.

Measures of Performance

The CNSC recognizes the importance of being able to measure both the effectiveness and the efficiency of its programs and has initiated the development of an integrated performance management framework. Effectiveness will be measured by way of selected **outcome measures** relating to the collective impact of the activities on meeting the mandate of the CNSC. Efficiency, on the other hand, will be measured through ongoing monitoring of the CNSC's performance against external and internal **performance standards** relating to individual activities undertaken and their associated outputs.

Performance Standards

Performance standards have been developed for both external and internal stakeholders. It is very important to note that as an independent regulator, it is inappropriate for the relationship between licensees and the CNSC to be considered a service; hence there are no service standards. A list of performance standards focusing on the needs and expectations of external stakeholders has been developed and work is progressing on implementing such standards. Internal performance standards have been put in place to monitor and report on the ability of corporate service functions to meet the needs and expectations of internal clients in supporting the delivery of the overall regulatory program. Performance against all standards will be monitored on a regular basis to ensure continual progress is made and that all performance standards accurately reflect the operational reality.

External performance standards to be formally implemented during the planning period include:

Activity	Performance standard	Target (Percentage of time the standard is carried out)
Compliance		
Verification: upon completion of the verification activity, the CNSC will:		
Issue Type I Inspection Report	within 60 business days	80%
Issue Type II Inspection Report[1]	within 40 business days	80%
Issue Desktop Review Report	within 60 business days	90%
Enforcement: upon an order being made, the CNSC will		
Confirm, amend, revoke or replace the order (see Regulatory Guide – G-273)	within 10 business days	100%
Licensing – for requests pertaining to an existing licence, the CNSC will		
Screen the request for completeness and issue notification that the licensing request is / is not complete	within 20 business days	90%
Issue a licensing decision when a public hearing is not required (assuming an environmental assessment under the CEAA is not required)	within 80 business days	80%
Issue a licensing decision when a public hearing is required (assuming an environmental assessment under the CEAA is not required) (see INFO-0715)	within 160 business days	90%
Publish the Records of Proceedings, including Reasons for Decisions, upon conclusion of the public hearing	within 30 business days	90%
Access to Information (ATI)		
Respond to requests under the ATI and Privacy Acts	within legislated time periods as stated in the Acts	90%
Response to public inquiries		
Acknowledge request	within same business day	100%
Complete request - low complexity	within same business day	100%
Complete request - medium complexity	within 5 business days	100%
Complete request - high complexity	within 10 business days	100%
External Communications		
Post President's speeches to Internet	within 4 working hours of completion of final copy in both official languages	95%
Place Public Hearings Advertisements	within deadlines stipulated in the regulations	100%
External Reporting to Central Agencies		
File annual RPP and DPR	within required timelines	100%
Invoice Processing		
Pay supplier invoices	within 30 calendar days of receipt of invoice or goods, whichever is the latest	100%

[1] In Power Reactors, unless major issues arise, findings from Field Inspections and Control Room Inspections will be reported on a quarterly basis, within 40 business days of end of quarter

Outcome Measures

The CNSC is committed to providing an appropriate balance of financial and non-financial performance indicators at the outcome level. The development of the CNSC Logic Model (Section III, Figure 2) was a major step in clarifying the CNSC's desired outcomes. In addition, a Performance Measurement Framework Project team, which commenced work in 2003-2004, identified potential indicators for each outcome identified in the logic model. The objective is to provide the tools necessary for the CNSC to better demonstrate the achievement of its desired outcomes through program delivery. The development of outcome measures is a modern management improvement initiative.

In 2005-2006, the CNSC will implement an initial set of seven non-financial indicators based on feasibility, relevance and availability of data. The measures will be clearly defined, base level data will be collected and potential target levels will be explored. The framework will be expanded over this three-year planning period to include additional information for other outcomes contained in the logic model. The initial set of indicators to be implemented is as follows:

Outcome	Indicator
Stakeholders' understanding of the regulatory program	• Level of understanding by stakeholders of the regulatory program
High levels of compliance with the regulatory framework	• Number and significance of non-compliances
	• Proportion of licensees meeting expectations (by safety area where applicable)
	• Number of non-authorized activities detected/identified
Low levels of exposure to humans and the environment	• Levels of radiation doses to workers and to the public
	• Levels of releases of hazardous substances from licensees to the environment
	• Number of times regulatory limits are exceeded (workers, public, environment)

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities*.

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It is based on the department's approved accountability structure as reflected in its Management, Resources and Results Structure (MRRS);
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat in the RPP.

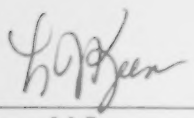

Linda J. Keen, M.Sc.
President & Chief Executive Officer

Organizational Information

The CNSC operates as two separate organizations as follows:

(i) a Commission of up to seven members; and
(ii) a staff of approximately 530 employees.

(i) Commission

The Commission, supported by the Secretariat, functions as a quasi-judicial administrative tribunal, setting regulatory policy direction on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry; making independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada; and establishing legally-binding regulations. The Commission takes into account the views, concerns and opinions of interested parties and intervenors. The Commission delegates to Designated Officers the authority to render licensing decisions for certain categories of nuclear facilities and activities in accordance with the requirements of the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) and its associated regulations while holding public hearings on major facility licensing matters.

The NSCA provides for the appointment of up to seven Commission members by the Governor in Council (GIC). Part-time members serve as permanent members for a term not exceeding five years. One member of the Commission is designated as the President of the Commission. This position is currently held by Linda J. Keen.

(ii) CNSC Staff

The staff organization consists of a headquarters in Ottawa, site offices located at each of the five nuclear generating stations in Canada, and five regional offices. CNSC staff is permanently located at each nuclear generating station in Canada to assess performance against regulations and specific conditions of operating licences. Regional offices conduct compliance activities for nuclear substances, transportation, radiation devices and equipment containing nuclear substances as well as respond to unusual events involving nuclear substances.

CNSC staff supports the Commission by developing regulatory frameworks, carrying out licensing, certification, compliance inspections and enforcement actions, coordinating the CNSC's international undertakings, developing CNSC-wide programs in support of regulatory effectiveness, maintaining relations with stakeholders and providing administrative support to the organization.

In addition, staff prepares recommendations on licensing decisions, presents them to the Commission for consideration during public hearings and subsequently administers the Commission's decisions. Where authority has been delegated, staff renders licensing decisions.

CNSC Locations

CNSC Organization Chart

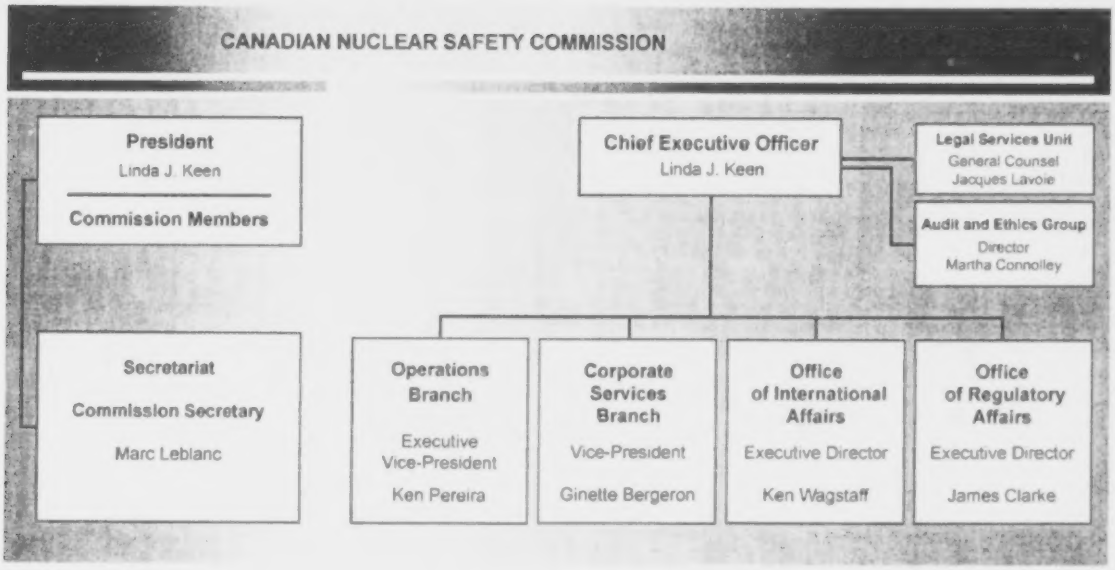

CNSC Locations

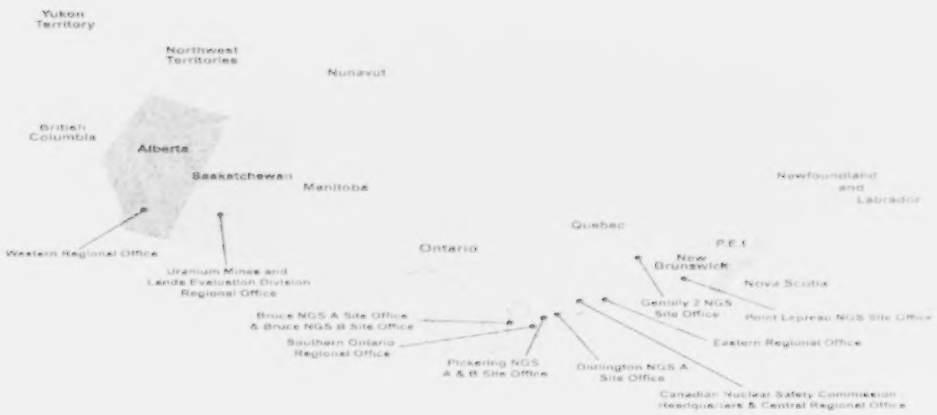

CNSC Organization Chart

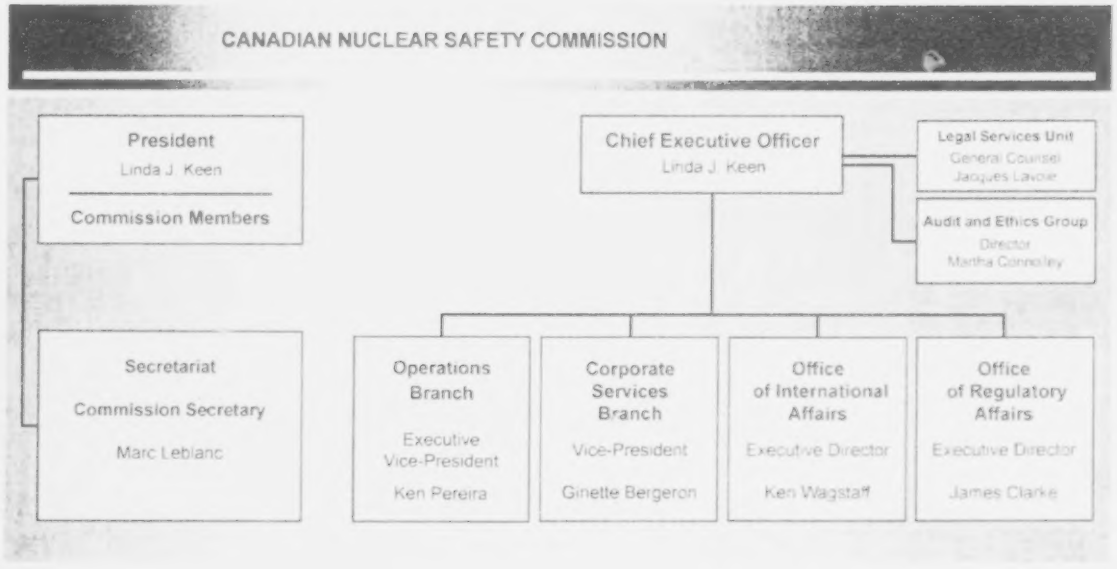

Governance at the CNSC

The separation of the Commission from the CNSC staff is fundamental to their independence and therefore good governance of the regulatory regime. Both are transparent and independent. The CNSC is known as one of the most open and transparent nuclear regulators in the world.

The Commission has implemented a number of innovative governance measures for an administrative tribunal. Commission members participate in periodic evaluations of the performance of the tribunal. They also take part in training sessions on technical content and have attended an ethics seminar designed specifically for tribunal members. The Commission is conducting a benchmarking study comparing the practices of 13 leading Canadian tribunals in 11 key areas of performance, including client satisfaction, official languages, performance indicators, turnaround times, use of technology and GIC governance-related matters. The President and CEO of the CNSC co-chairs the Governance component of the Heads of Federal Agencies and is an active member of the Tribunal Heads group and the Conference Board's Public Enterprise Governance Network.

The CNSC's governance also includes a clear vision with articulated outcomes, a focused mission and mandate, strong leadership as well as strong and professional corporate services providing information and internal controls that enable good stewardship of resources.

Integrated planning and performance management is an important aspect of the CNSC's governance model. It is about vigorous and responsible management of resources with an emphasis on results. The CNSC defines the desired results, delivers regulatory programs and activities, evaluates performance and makes the necessary adjustments. The CNSC conducts mid-year and year-end corporate reviews of results achieved against plans and reallocates resources to the highest priorities. In addition, regulatory activities are reviewed and monitored quarterly.

Performance management contracts that are specific, results-based, and clearly identify accountability are in place for the top two levels of management. The next level of management will prepare 2005-2006 performance management contracts. Performance management contracts include Modern Management, Workforce Sustainability as well as commitments under the business planning and budgeting process. In 2005-2006, Values and Ethics Accountability will be added to the Performance management contracts.

Finally, a strong independent internal audit program, complemented by regular audits by the Office of the Auditor General (financial and performance) and other officers of Parliament including the Canadian Human Rights Commission (employer obligations under the *Employment Equity Act*) and the Privacy Commissioner of Canada (*Privacy Act*), provide a high level of oversight and scrutiny. The CNSC also abides by a "Conflict of Interest and Post-Employment Code for the CNSC" modelled on the Values and Ethics Code for the Public Service.

The ACR-700 Special Project

Atomic Energy of Canada Limited (AECL) is developing a 700 Megawatt-electric Advanced CANDU® Reactor (ACR-700™). The ACR-700 is an evolutionary adaptation of current CANDU® reactors; the design is based on the technology of current operating CANDU reactors, but introduces a number of design innovations to enhance reactor safety and economics.

AECL requested that the CNSC undertake licensability reviews of the proposed design. A contractual agreement between the organizations was reached in May 2003 when a Memorandum of Understanding for the pre-licensing review of the ACR-700 design was signed. It was agreed that the review will be conducted according to a three-year project plan that defines goals and milestones, activities, schedules and resource requirements.

In January 2005, the AECL announced it will accelerate the development of a 1200-Megawatt-electric Advanced CANDU Reactor (ACR-1200™). The ACR-1200 will meet the preferences of customers for a larger reactor size in markets such as Canada, the United States, China and the United Kingdom. The CNSC will be evaluating AECL's plans for the ACR-700 and 1200 and will revise this project as required.

CNSC Review

The CNSC has begun performing a pre-licensing review of the ACR-700 to determine whether there are fundamental barriers that would prevent licensing of the ACR-700 in Canada under the *Nuclear Safety and Control Act*. The CNSC's review has been divided into two phases: Early Identification of Issues for Resolution and Assessment of Licensability.

In the first phase, the CNSC will identify the key licensing issues by assessing AECL's plans in the areas of safety methodology, design requirements, and research and development. It will then prioritize these issues in order of importance, and subsequently produce an Interim Screening Report which identifies issues and (where possible) agreed success paths.

During the second phase of the review, a detailed review of the ACR-700 design from the perspective of potential licensing issues identified in the Interim Screening Report will be carried out, and a Final Design Assessment Report will be produced. The Report is not a licence nor does it legally obligate the CNSC to issue a licence. It is only intended to give AECL reasonable assurance, if supported by the review findings, that the design is licensable in Canada or under what condition it would be licensable.

Figure 1: The CNSC Management Model

Introduction

The CNSC Management Model was adopted in 2003. The Model is based on the National Quality Institute's *Canadian Quality Criteria for Public Sector Excellence*. It provides a common frame of reference and encourages a structured approach to continuous organizational improvement. The framework consists of the key elements to organizational effectiveness.

Figure 2: The CNSC Logic Model

The logic model is a tool for planning, for focusing activities and programs, for evaluating the contribution of initiatives to the CNSC outcomes and for illustrating the role of the CNSC as an agency in terms of achieving Results for Canadians.

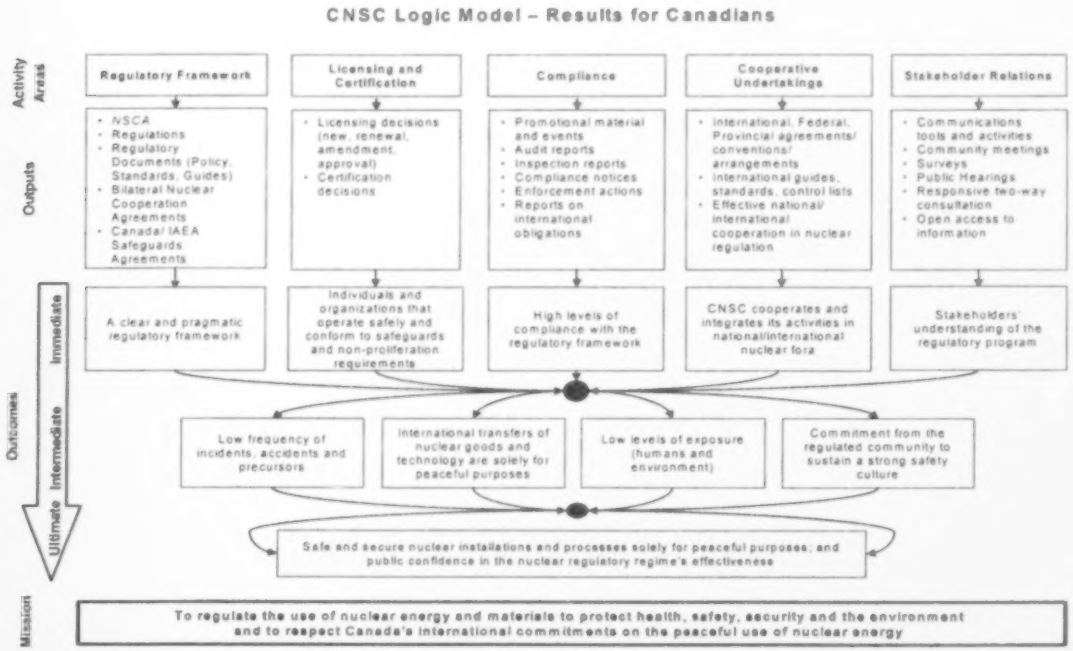
CNSC Logic Model – Results for Canadians
Activity Areas
Outputs
Outcomes
Immediate
Intermediate
Ultimate
Mission
Regulatory Framework
Licensing and Certification
Compliance
Cooperative Undertakings
Stakeholder Relations
• NSCA
• Regulations
• Regulatory Documents (Policy, Standards, Guides)
• Bilateral Nuclear Cooperation Agreements
• Canada/ IAEA Safeguards Agreements
• Licensing decisions (new, renewal, amendment, approval)
• Certification decisions
• Promotional material and events
• Audit reports
• Inspection reports
• Compliance notices
• Enforcement actions
• Reports on international obligations
• International, Federal, Provincial agreements/ conventions/ arrangements
• International guides, standards, control lists
• Effective national/ international cooperation in nuclear regulation
• Communications tools and activities
• Community meetings
• Surveys
• Public Hearings
• Responsive two-way consultation
• Open access to information
A clear and pragmatic regulatory framework
Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements
High levels of compliance with the regulatory framework
CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora
Stakeholders' understanding of the regulatory program
Low frequency of incidents, accidents and precursors
International transfers of nuclear goods and technology are solely for peaceful purposes
Low levels of exposure (humans and environment)
Commitment from the regulated community to sustain a strong safety culture
Safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness
To regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy

CNSC Tables

Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents 44

Table 2: Program Activity 45

Table 3: Voted and Statutory Items listed in Main Estimates 45

Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year 46

Table 5: Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue 46

Table 6: User Fees 47

Table 7: Major Regulatory Initiatives 48

Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Nuclear Regulation	65,375	**66,330**	65,282	65,212
Budgetary Main Estimates (gross)	65,375	**66,330**	65,282	65,212
Nuclear Regulation	-	-	-	-
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	65,375	**66,330**	65,282	65,212
Adjustments:				
Supplementary Estimates:				
Expenditure Review Committee Planned Procurement Reduction	-	**(70)**	-	-
Funding Allocations to Address Pressures – Power Generator	2,000	-	-	-
Advanced CANDU Reactors	5,100	**4,760**	643	-
Carry Forward	2,629	-	-	-
Cost Recovery Phase In	359	-	-	-
Other:				
TB Vote 15*	1015	**63**	63	63
Employee Benefit Plan (EBP)	202	**12**	12	12
Total Adjustments	11,305	**4,765**	718	75
Total Planned Spending	76,680	**71,095**	66,000	65,287
Total Planned Spending	76,680	**71,095**	66,000	65,287
Less: Non-Respendable revenue	50,195	**52,396**	50,820	50,813
Plus: Cost of services received without charge	7,943	**7,948**	7,768	7,761
Net cost of Program	34,428	**26,647**	22,948	22,235
Full Time Equivalents	526	**526**	504	500

*CNSC received confirmation in December 2004 of an additional $75,000 funding for compensation. As this was past the date to be reflected in the ARLU and the subsequent Main Estimates, this item is reported under "Other" for all years.

Table 2: Program Activity

2005-2006							
	Budgetary						
Program Activity	Operating	Grants and Contributions	Gross	Net	Total Main Estimates	Adjustments (planned spending not in Main Estimates)	Total Planned Spending
Nuclear Regulation	66,130	200	66,330	66,330	66,330	4,765	**71,095**
Total	**66,130**	**200**	**66,330**	**66,330**	**66,330**	**4,765**	**71,095**

Table 3: Voted and Statutory Items listed in Main Estimates

2005-2006			
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	**Current Main Estimates**	Previous Main Estimates
20	Program expenditures	**58,713**	57,414
(S)	Contributions to employee benefit plans	**7,617**	7,961
	Total Department or Agency	**66,330**	**65,375**

Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year

2005-2006	
($ thousands)	**Total**
Total Planned Spending	**71,095**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**4,529**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	**3,236**
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada	**12**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**171**
	7,948
Less: Non-respendable Revenue	**52,396**
2005-2006 Net cost of Department	**26,647**

Table 5: Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
Total Respendable Revenue	-	-	-	-

Non-Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
Nuclear Regulation				
Cost Recovery Revenue	50,195	**52,396**	50,820	50,813
Total Non-Respendable Revenue	50,195	**52,396**	50,820	50,813
Total Respendable and Non-respendable Revenue	50,195	**52,396**	50,820	50,813

Table 6: User Fees

Name of User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Reason for Fee Introduction or Amendment	Effective date of planned change to take effect	Planned Consultation and Review process
Regulatory Service Fee	Regulatory Service (R)	*Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations*, July 2003 *Nuclear Safety and Control Act* *Canadian Environmental Assessment Act*	No planned introduction of new fees or amendments to the fees regulations	The *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations* came into effect on July 1, 2003.	The CNSC has established the Cost Recovery Advisory Group (CRAG), consisting of representatives from different industry sectors, as a forum for ongoing communication and consultation with stakeholders or licensees regarding the CNSC's regulatory activities and resulting fees. There is at least one (1) CRAG meeting held annually. The CNSC has dispute resolution processes in place to address key issues arising out of the external charging activity. The process and contact information is published on the CNSC Web site.

The CNSC has a page on its Web site dedicated to the cost recovery program that is updated with relevant information on an ongoing basis. (http://www/nuclearsafety.gc.ca/eng/regulatory_information/licence_fees/index.cfm).

Table 7: Major Regulatory Initiatives

The preparation of regulations pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act* is a key regulatory initiative undertaken by the CNSC. Specific regulations that the CNSC expects to submit for legal examination or final approval over the three-year planning period are:

Regulations	Expected Results
Proposed *Nuclear Safeguards Regulations*	Establish generic safeguards regulations in lieu of existing safeguards licence conditions to facilitate compliance with international safeguards agreements.
Nuclear Security Regulations - Amendment	Ensure that Canada's security requirements are compatible with international standards.
Nuclear Substances and Radiation Devices Regulations - Amendment	The changes are designed to address a number of errors that have been noted by the Parliamentary Standing Joint Committee on Regulations; to correct a number of regulatory deficiencies that have come to light since the regulations came into force on May 31, 2000; and to adopt the latest IAEA Basic Safety Standards exemption values.
Class II Nuclear Facilities and Prescribed Equipment Regulations - Amendment	The changes are designed to address a number of errors that have been noted by the Parliamentary Standing Joint Committee on Regulations and to correct a number of regulatory deficiencies that have come to light since the regulations came into force on May 31, 2000.
Nuclear Non-proliferation Import and Export Control Regulations - Amendment	Ensure that the export and import provisions and licensing requirements are compatible with developments in international agreements and guidance; address issues raised by the Parliamentary Standing Joint Committee on regulations; and clarify minor ambiguities.
Canadian Nuclear Safety Commission Rules of Procedure and *Canadian Nuclear Safety Commission By-laws*	Up-to-date *Rules of Procedure* and *By-laws* that reflect best practices in the area of administrative tribunals.

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST

Information Sources

For further information or to request publications, contact:

Communications Directorate
Canadian Nuclear Safety Commission
280 Slater Street
P.O. Box 1046, Station B
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
1-800-668-5284 (in Canada) or 613-995-5894
Fax: 613-995-5086
e-mail: info@cnsc-ccsn.gc.ca

The following information is available on the CNSC Web site at www.nuclearsafety.gc.ca

Information on the plans, priorities, and activities of the CNSC may be found in:

Canadian Nuclear Safety Commission, *Annual Report*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Departmental Performance Report*

The CNSC administers the following Acts and associated regulations:

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

For further information you may also consult the CNSC Web site at www.nuclearsafety.gc.ca

SECTION V – INDEX

INDEX

A clear and pragmatic regulatory framework 15
CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora 24
Commission 38
Governance at the CNSC 40
High levels of compliance with the regulatory framework 21
Individuals and organizations that operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements 19
Information Sources 51
Locations 39
Logic Model 42
Management and Enabling Infrastructure 28
Management Model 42
Management Representation Statement 37
Mandate 4
Measures of Performance 32
Message from the President and Chief Executive Officer 3
Mission 4
Organization Chart 39
Organizational Information 38
Outcome Measures 34
Performance Standards 32
Planning Assumptions 11
Priorities 7
Program Delivery 5
Raison d'Être 4
Regulatory Policy 5
Results for Canadians 6
Staff 38
Stakeholders' understanding of the regulatory program 27
Strategic Challenges and Risks 8
Strategic Plan 2005-2008 15
Summary Planning Information 7
Tables 43
The ACR-700 Special Project 41
Vision 4

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-15
ISBN 0-660-62787-6

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles Canada

Table des matières

SECTION I – SURVOL 1

Message de la présidente et première dirigeante 3

Raison d'Être 4

Priorités de la CCSN 7

Renseignements sommaires 8

SECTION II – PLANS ET PRIORITÉS 13

Plan stratégique 2005-2008 de la CCSN 15

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique 15
2. Personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération 19
3. Degré élevé de conformité au cadre de réglementation 22
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités 25
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation 28
6. Infrastructure de gestion habilitante 30

Mesures de rendement 33

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE 37

Déclaration de la direction 39

Renseignements sur l'organisation 40

Gouvernance de la CCSN 42

Projet spécial concernant le réacteur ACR-700 43

Figure 1: Le modèle de gestion de la CCSN 44

Figure 2 : Le modèle logique de la CCSN 44

Tableaux de la CCSN 45

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 51

Renseignements supplémentaires 53

SECTION V – INDEX 55

SECTION I – SURVOL

Message de la présidente et première dirigeante

J'ai le plaisir de présenter au Parlement le Rapport sur les plans et les priorités 2005-2008 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ce rapport marque un jalon important pour la CCSN, car il incorpore un cadre de planification intégré qui guidera ses programmes et ses activités au cours des prochaines années. De fait, l'horizon de planification de trois ans du présent rapport est beaucoup plus court que celui dont a besoin la CCSN pour répondre aux pressions qui s'exercent sur ses activités de réglementation et de surveillance en raison de l'évolution de l'industrie nucléaire au Canada.

La mission de la CCSN est de réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette mission n'a jamais eu autant d'importance qu'aujourd'hui, alors que l'industrie nucléaire du Canada est sur le point de connaître une rapide expansion. La CCSN est sollicitée comme jamais auparavant par presque tous les secteurs de l'industrie nucléaire canadienne en ce qui concerne ses mesures d'autorisation et ses activités de surveillance : des réacteurs électronucléaires à l'industrie qui extracte, raffine, exploite et produit les composés de l'uranium, en passant par les installations servant à gérer les déchets radioactifs, et les utilisations médicales des sources radioactives, y compris le traitement du cancer. Parallèlement, la CCSN renforce ses activités de réglementation pour répondre aux craintes de plus en plus vives sur la scène internationale à propos de la prolifération nucléaire, d'une part, et pour aider le Canada à honorer son engagement indéfectible à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie et des matières nucléaires, d'autre part.

La toute première priorité de la CCSN est d'offrir un régime de réglementation efficace. Ce rapport présente nos plans, ainsi que le modèle logique qui leur est associé, pour la concrétiser. Dans chacun des domaines d'activités, le rapport précise des secteurs particuliers auxquels nous comptons affecter des ressources pour réglementer l'industrie de manière efficace et efficiente. La réglementation intelligente fait partie des priorités du gouvernement fédéral. La CCSN s'est évaluée à la lumière des recommandations du *Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente* et elle croit avoir de bonnes pratiques en la matière. Elle a également souscrit au modèle d'excellence dans la fonction publique de l'Institut national de la qualité dont elle s'inspirera dans sa quête d'excellence en matière de réglementation et de surveillance.

À titre d'organisme fédéral, la CCSN désire prouver qu'elle croit à la transparence dans la gestion de ses ressources. Son cadre de responsabilisation de la gestion comprend des engagements envers la bonne gouvernance et les principes de la gestion moderne. Les plans que nous présentons dans ce rapport comportent un nouvel engagement à l'égard de la vérification interne et une nouvelle stratégie des valeurs et de l'éthique.

Au moment d'entamer ma cinquième année à la présidence de la CCSN, je prévois que son programme sera à la fois chargé et ambitieux. Lorsqu'elle s'est fixée de devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde, la CCSN s'est par le fait même engagée, sur le plan de l'énergie nucléaire, à protéger la santé, la sûreté et la sécurité du pays. À cette fin, je peux assurer le Parlement et les Canadiens et les Canadiennes qu'ils peuvent compter sur un organisme fort, indépendant et efficace pour la réglementation de la sûreté nucléaire.

Linda J. Keen, M.Sc.

Raison d'Être

Mandat

En vertu des lois adoptées par le Parlement ainsi que des politiques et des engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN :

- réglemente le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- réglemente la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés;
- met en œuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- informe le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires.

Mission

La CCSN a pour mission de réglementer *l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.*

Vision

La CCSN a pour vision *de devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde.*

Pour réaliser sa vision, la CCSN s'est engagée à :

- améliorer l'efficacité du régime de réglementation;
- assurer un niveau élevé de transparence;
- attirer et retenir d'excellents employés;
- améliorer l'efficience.

Nous participons à des forums internationaux et nationaux sur la réglementation, comparons nos activités à celles d'autres organismes de réglementation et échangeons nos pratiques exemplaires, ce qui permet à notre organisation de déterminer si elle réalise sa vision dans le contexte mondial.

Principes de réglementation

Selon les principes adoptés par la CCSN en matière de réglementation, les personnes et les organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et ses règlements sont directement responsables de la gestion des activités réglementées d'une manière qui protège la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, tout en respectant les obligations internationales du Canada. La CCSN est responsable devant la population, par l'entremise du Parlement, de veiller à ce que ces personnes et organisations s'acquittent de leurs responsabilités de manière appropriée.

Exécution du programme

La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est à la fois un tribunal administratif quasi judiciaire indépendant et un organisme national de réglementation qui est chargé d'établir des politiques sur des questions relatives à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, de rendre des décisions en matière de permis fondées sur les lois et les règlements, de mener des activités au chapitre de la conformité et de l'application, et de remplir des obligations internationales. La CCSN rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. Elle doit maintenir une indépendance par rapport au gouvernement lorsqu'elle rend des décisions exécutoires en matière de réglementation. La CCSN ne prône pas la science ou la technologie nucléaires. Son mandat et sa responsabilité consistent plutôt à réglementer les utilisateurs de l'énergie et des matières nucléaires afin que leurs activités ne posent pas de risque indu à la population canadienne. Les Canadiens et les Canadiennes sont ses seuls clients.

Les principes de réglementation intelligente, soulignés dans le discours du Trône d'octobre 2004, constituent un aspect fondamental de la façon dont la CCSN gère ses activités. Pour être un organisme de réglementation efficace, la CCSN tient de vastes consultations et collabore étroitement avec les parties intéressées, entre autres les titulaires de permis, afin que les résultats souhaités soient bien compris et acceptés dans la mesure du possible par tous ceux qui sont concernés.

Les activités de la CCSN sont financées par un système de crédits parlementaires annuels. La CCSN recouvre la plus grande part des coûts engagés pour ses activités de réglementation auprès des titulaires de permis en vertu du Programme de recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire conformément à la *Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification* du Conseil du Trésor (1997), qui prévoit que des droits s'appliquent aux activités de la CCSN qui fournissent des avantages tangibles aux titulaires de permis. Certains titulaires de permis (hôpitaux, universités, etc.) sont exemptés du paiement des droits; ils représentent environ 10 % de la totalité des coûts d'exploitation de la CCSN. Celle-ci recouvre environ 70 % de son coût total d'exploitation. Les recettes recueillies sont déposées dans le Trésor, et la CCSN n'y a pas accès directement.

Des droits ne sont pas imposés pour les activités découlant des obligations de la CCSN qui ne fournissent pas un avantage direct à des titulaires de permis donnés. Ces activités sont liées aux obligations internationales du Canada, notamment la non-prolifération des armes nucléaires, les

responsabilités d'ordre public comme les programmes de protection civile et d'information publique, et la tenue à jour de la *LSRN* et de ses règlements. Ce travail rend compte d'environ 20 % des coûts de programme de la CCSN.

De plus, la CCSN régit la *Loi sur la responsabilité nucléaire*; aux termes de cette loi, elle désigne les installations nucléaires, prescrit les montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants de telles installations, et gère les primes d'assurance supplémentaires pour ces installations. Elle reçoit ces primes et les verse dans le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire du Trésor.

La charge de travail de la CCSN est surtout fonction de la demande en activités de délivrance de permis et de surveillance ainsi que de la nature des engagements internationaux du Canada. Lorsque cette charge augmente, la CCSN sollicite du Conseil du Trésor l'autorisation d'accroître ses dépenses recouvrables, et par là les recettes tirées des droits, ou elle lui demande de nouveaux fonds. Comme elle prévoit que, dans la plupart des secteurs dont elle est responsable, sa charge de travail augmentera beaucoup de 2005 à 2008, elle demandera des fonds pour être en mesure de bien remplir son mandat.

En 2005-2006, les dépenses de la CCSN devraient s'élever à environ 71 millions de dollars, et les droits prévus seront d'environ 52,4 millions de dollars.

Les résultats de la CCSN – Incidence sur les Canadiens et les Canadiennes

La CCSN contribue beaucoup aux réalisations du gouvernement du Canada. Dans le rapport annuel du Conseil du Trésor du Canada intitulé *Le rendement du Canada 2004*, le rendement global du gouvernement est mesuré selon les thèmes clés de responsabilité fédérale suivants :

- La santé des Canadiens et Canadiennes
- L'environnement au Canada
- La place du Canada dans le monde
- Société, culture et démocratie
- Les peuples autochtones
- L'économie du Canada

La CCSN contribue directement à protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes, l'environnement et la société canadienne contre les effets potentiellement nocifs des matières, des substances et des processus nucléaires.

De plus, la CCSN joue un rôle primordial lorsqu'il s'agit de faire valoir l'expertise et la perspective du Canada sur la scène mondiale, entre autres par les activités liées aux garanties qui sont menées de concert avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin que l'énergie et les matières nucléaires soient utilisées uniquement à des fins pacifiques. La CCSN collabore étroitement avec des organisations de contrôle multilatéral des exportations nucléaires et des partenaires bilatéraux pour que les exportations nucléaires du Canada ne soient pas utilisées à mauvais escient. Ce rôle international comporte un autre volet : l'élaboration et la promotion de normes internationales sur la sûreté nucléaire, la radioprotection, la gestion des déchets, le transport et la sécurité. Beaucoup de pays recherchent l'expertise de la CCSN à titre d'organisme bien établi, indépendant et de calibre mondial qui réglemente le cycle nucléaire complet.

La CCSN est le signataire pour le Canada de nombreuses conventions internationales et sert de liaison pour la préparation, l'exécution et la surveillance des activités canadiennes entreprises en conformité avec ces conventions. Au cours de la période de planification, on devra préparer des rapports d'examen pour d'importantes conventions, comme la Convention sur la sûreté nucléaire, la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

Priorités de la CCSN

Le résultat ultime ou stratégique de la CCSN est sa contribution à long terme à la société canadienne.

> ***Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.***

La CCSN élabore ses plans et ses priorités d'après un cadre stratégique établi, basé sur un modèle logique (section III, figure 2). Ce modèle comprend des objectifs immédiats et intermédiaires. Le résultat stratégique n'est pas totalement sous le contrôle de la CCSN, et la CCSN n'en est pas l'unique responsable. Le degré d'incidence directe résultant des activités de la CCSN est le plus grand sur les résultats immédiats.

Voici les cinq résultats immédiats qui représentent les cinq priorités stratégiques de la CCSN :

1. un cadre de réglementation clair et pragmatique;
2. personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération;
3. degré élevé de conformité aux règlements;
4. la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités;
5. les parties intéressées comprennent le programme de réglementation.

Le cadre stratégique de la CCSN constitue son infrastructure de gestion habilitante. Cette infrastructure comprend les processus et les programmes liés à la gestion, aux ressources humaines, aux finances, aux services d'information et à l'infrastructure; elle permet à la CCSN de mener les activités requises et d'assurer une bonne gouvernance, associée à un degré élevé d'obligation de rendre compte.

Le cadre stratégique de la CCSN est cohérent avec l'architecture de ses activités de programmes conformément à la démarche uniformisée de présentation des rapports adoptée par le Conseil du Trésor.

Renseignements sommaires

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
71 095 $	66 000 $	65 287 $

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
526	504	500

Priorités de la CCSN (en millions de dollars)

#	Priorités	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
1	Un cadre de réglementation clair et pragmatique	7 829 $	7 700 $	7 700 $
2	Personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	17 226 $	16 981 $	16 981 $
3	Degré élevé de conformité au cadre de réglementation	30 388 $	29 955 $	29 955 $
4	La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	11 252 $	7 031 $	6 318 $
5	Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	4 400 $	4 333 $	4 333 $

Enjeux et risques stratégiques

En 2004, la CCSN a mené une analyse complète de son contexte pour cerner les pressions et les risques qu'elle aura à affronter au cours des dix prochaines années. Les titulaires de permis ont contribué à l'analyse. Celle-ci a révélé que l'avenir comportera des initiatives et des changements marqués dans l'industrie nucléaire canadienne (en particulier les centrales nucléaires) ainsi qu'une évolution sur le plan des exigences applicables au programme des garanties, des attentes à l'égard de la surveillance exercée par le gouvernement et des attentes des Canadiens et Canadiennes.

De façon générale, les gouvernements et l'industrie devront prendre des décisions intéressant l'ensemble du cycle nucléaire : l'éventualité d'avoir à investir dans l'énergie nucléaire pour répondre à la demande prévue en électricité; les choix en matière de technologie des réacteurs; l'exploitation des ressources canadiennes en uranium; la gestion des déchets nucléaires; l'utilisation des technologies nucléaires pour promouvoir la santé des Canadiens et des

Canadiennes; et les préoccupations nationales et internationales concernant la sécurité des substances et des matières nucléaires.

La taille et la complexité des changements qui se profilent auront une incidence considérable sur l'envergure et le type d'activités que la CCSN devra mener pour continuer à fournir à la population canadienne l'assurance que les installations et les processus nucléaires sont sûrs et sécuritaires.

Voici les principaux domaines de risque stratégique de la CCSN ainsi que certains risques connexes, qui prennent graduellement la forme d'un processus et d'un cadre de gestion intégrée du risque pour l'ensemble de l'organisation.

Principaux domaines stratégiques de risque
1. Vieillissement des installations nucléaires
La décision la plus pressante que doivent prendre les services publics produisant de l'électricité d'origine nucléaire concerne la remise à neuf du parc des 22 réacteurs nucléaires du Canada. Les exploitants en étudient actuellement la faisabilité technique et la viabilité économique, et la CCSN s'attend à ce qu'ils commencent à prendre des décisions à ce sujet dès 2005. D'autres solutions, parmi lesquelles prolonger la durée utile grâce à des programmes de gestion du vieillissement ou placer les installations en état d'arrêt en vue de leur déclassement, sont envisageables.
2. Nouveaux réacteurs
En raison de la hausse de la demande en électricité, attribuable à la croissance économique et aux plans du gouvernement ontarien visant la fermeture des centrales alimentées au charbon, on envisage de construire de nouvelles centrales nucléaires en Ontario, pour la première fois en 20 ans. La réglementation de la construction et de l'exploitation de ces centrales s'ajouterait aux activités de la CCSN.
3. Nouveaux types de réacteurs
Les nouveaux types de réacteurs poseront d'autres défis à la CCSN. L'adoption des réacteurs de génération III, comme le réacteur CANDU avancé d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), le réacteur à eau sous pression avancé ou le réacteur à eau bouillante, sera précédée d'examens techniques approfondis avant que la Commission entende les demandes visant la construction et l'exploitation de tels réacteurs.
4. Exploitation intensive des mines, des usines de concentration et des installations de traitement de l'uranium
On s'attend à une accélération de la production des mines et des usines de concentration d'uranium et à l'ouverture de nouvelles mines pour répondre à la demande mondiale croissante en uranium. Si le nombre de réacteurs augmente, les installations de conversion de l'uranium, les raffineries d'uranium et les installations de fabrication du combustible pourraient devoir être agrandies afin d'être en mesure de fournir le combustible nécessaire. De nouvelles installations de traitement pourraient être nécessaires pour fabriquer les types de combustibles qui alimenteront les nouveaux réacteurs.

5. **Nouvelles installations de gestion des déchets**
Au cours des prochaines années, la CCSN pourrait être appelée à autoriser le premier site permanent d'évacuation des déchets radioactifs au Canada, près de Kincardine (Ontario). Les déchets de faible et moyenne activité qui sont actuellement entreposés à l'installation de gestion des déchets Western d'Ontario Power Generation y seraient stockés en permanence dans des couches géologiques profondes. De plus, l'initiative de la région de Port Hope, qui consisterait à retirer le sol contaminé des collectivités de Port Hope, de Welcome et de Port Granby et à le stocker dans des monticules artificiels, fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale, qui sera suivie par un examen de permis. La CCSN devra suivre de très près la conception, la construction et l'exploitation de ces installations.
6. Gestion à long terme des déchets nucléaires
Toutes les parties intéressées vont devoir se pencher sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. La société de gestion des déchets nucléaires déposera son rapport et ses recommandations sur la gestion à long terme du combustible usé auprès du ministre des Ressources naturelles d'ici la mi-novembre 2005. La CCSN pourrait être appelée à offrir ses observations sur les incidences des projets au regard de la réglementation; elle sera chargée de réglementer les installations qui seront conçues et construites pour l'entreposage ou l'évacuation du combustible usé. Elle sera également appelée à assurer la surveillance réglementaire d'autres projets de gestion des déchets, comme l'assainissement des sites contaminés de longue date.
7. Installations de recherche
Le réacteur national de recherche universel d'Énergie atomique du Canada limitée devra être remis à neuf ou remplacé et déclassé. On devra se pencher de nouveau sur les questions concernant le remplacement de ce réacteur par les réacteurs MAPLE, conçus pour produire des radio-isotopes pour les applications industrielles et médicales.
8. Expansion marquée de la médecine nucléaire
En raison du vieillissement de la population, mais également en réponse aux engagements des gouvernements à réduire le temps d'attente pour les procédures de diagnostic et de traitement du cancer, on verra une augmentation marquée du recours à la médecine nucléaire. On prévoit en particulier que les centres de traitement thérapeutique (installations de catégorie II) augmenteront en moyenne de 15 % par année au cours de chaque année du présent plan. Outre les activités de délivrance de permis et de surveillance de la conformité qui sont associées à la construction et à l'exploitation de nouvelles installations de traitement du cancer, la CCSN doit délivrer des permis pour la remise en état des installations existantes. Ses activités de surveillance de la conformité augmenteront donc, car elle devra s'assurer que le nombre croissant de titulaires de permis autorisés à utiliser des substances et des dispositifs nucléaires respectent les exigences en matière de réglementation.

9. Examen poussé des exigences applicables au commerce international et aux garanties de l'AIEA
Sur la scène internationale, les récentes activités de certains États dans l'acquisition ou la mise au point d'armes nucléaires, et les révélations sur des réseaux complexes d'acquisition illicite et secrète ont fait ressortir la nécessité de : • renforcer le système international des garanties, entre autres par l'élargissement des activités de garanties et le resserrement du contrôle des exportations nucléaires au Canada; • soumettre à un examen plus soutenu le commerce international des matières, de l'équipement et de la technologie à double usage dans le secteur nucléaire. La CCSN s'attend à ce que l'AIEA étende la portée de son programme des garanties au Canada. La CCSN sera appelée à jouer un rôle nettement plus grand dans la mise en œuvre des garanties aux installations nucléaires canadiennes.
10. Sécurité nationale et protection civile
On s'attend à ce que la sécurité nationale et la protection civile demeurent au nombre des priorités du gouvernement. La CCSN sera appelée à vérifier continuellement, par le biais de son programme de surveillance de la conformité aux exigences en matière de réglementation, que les titulaires de permis maintiennent les mesures de sécurité physique renforcées qui ont été mises en œuvre depuis septembre 2001. Ces mesures réduisent le risque de vol et de sabotage aux installations nucléaires et permettent de bien protéger les sources scellées hautement radioactives. La CCSN collabore étroitement avec les représentants d'autres organismes au Canada, aux États-Unis et dans le monde pour être un partenaire efficace du réseau mondial de sécurité nucléaire. De plus, elle devra collaborer étroitement avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec l'industrie, pour renforcer le réseau de gestion des urgences nucléaires.

La CCSN s'attend à ce que la population manifeste un intérêt renouvelé pour les questions nucléaires, alors que les gouvernements et les titulaires de permis sont appelés à prendre des décisions sur la remise à neuf des centrales nucléaires, les investissements dans de nouvelles centrales nucléaires et la gestion des déchets. La CCSN devra veiller à ce que la population soit bien informée et que le processus décisionnel soit transparent.

Le cadre et les capacités de réglementation de la CCSN doivent demeurer à jour et correspondre aux meilleures pratiques internationales, grâce au perfectionnement des compétences de son personnel de réglementation, entre autres par une formation internationale, une participation régulière et notable aux forums internationaux, et aux échanges de personnel. De plus, la CCSN doit investir dans les processus de réglementation en ligne pour que les communications avec les parties intéressées soient vraiment efficaces et efficientes.

L'un des défis de taille que doit relever la CCSN est de se doter d'un effectif adéquat, offrant l'ensemble voulu de connaissances et de compétences, sur les plans scientifique et technique et sur d'autres plans, pour faire face à ces enjeux tout en continuant à assurer ses activités actuelles de délivrance de permis et de surveillance de la conformité. Comme les employés de

talent sont en grande demande dans l'industrie, la CCSN sera de plus en plus appelée à attirer et à retenir les compétences requises pour remplir son mandat en temps utile.

La CCSN a relevé un certain nombre de risques éventuels considérables; elle devra consacrer des ressources supplémentaires pour préserver la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, protéger l'environnement, veiller à l'utilisation pacifique des substances, des matières et des technologies nucléaires et maintenir la confiance de la population dans le régime de réglementation nucléaire.

Hypothèses de planification

Le plan stratégique 2005-2006 à 2007-2008 repose sur un certain nombre d'hypothèses de planification. À mesure qu'évolue le contexte de fonctionnement de la CCSN, ces hypothèses sont revues et les plans sont ajustés en conséquence. Voici les hypothèses de planification retenues :

1. Les niveaux de ressources sont actuellement établis pour 2005-2006, mais la CCSN demandera des ressources supplémentaires en raison de l'augmentation des activités de réglementation à coûts recouvrables, de l'augmentation des activités à coûts non recouvrables, comme la réglementation des titulaires de permis de cliniques de soins de santé, et pour les activités accrues pour assurer le respect des engagements internationaux pris par le gouvernement du Canada.
2. Le barème du programme de recouvrement des coûts est le même pour ce qui est des exemptions des droits et des activités liées aux obligations internationales.
3. La structure et les fonctions du tribunal de la Commission demeurent les mêmes, ainsi que le nombre d'audiences.
4. Les ressources affectées aux activités d'infrastructure (gestion des ressources humaines, technologie de l'information, finances et administration, et communications) demeurent aux niveaux de 2004-2005.
5. La CCSN continue de consacrer 10 % de son budget total à réaliser les changements nécessaires pour mettre en place une réglementation intelligente.
6. La CCSN est en mesure d'attirer et de retenir des employés chevronnés et compétents et d'absorber l'impact de la perte de mémoire corporative due aux retraites. Cela suppose que les niveaux de rémunération existants pour ce faire conviennent.
7. La politique et les exigences en matière de sécurité, au pays et sur la scène internationale, demeurent inchangées.

L'examen complet et détaillé des plans opérationnels de l'exercice 2005-2006, basé sur l'analyse du contexte déjà mentionnée, montre que les niveaux de ressources dont dispose actuellement la CCSN pour exercer ses activités sont insuffisants. Ainsi, la CCSN devra demander des ressources supplémentaires pour répondre aux demandes accrues. Toute hausse approuvée des crédits sera grandement atténuée par l'accroissement des recettes engendrées par les droits, selon le régime de recouvrement des coûts.

SECTION II – PLANS ET PRIORITÉS

Plan stratégique 2005-2008 de la CCSN

Au cours du processus de planification, la CCSN évalue son milieu opérationnel ainsi que les questions et risques dont elle doit tenir compte pour obtenir les résultats escomptés. Le plan illustre les priorités stratégiques qui doivent être abordées, les différentes activités à entreprendre et les ressources respectives à utiliser pour s'assurer d'obtenir chacun des résultats immédiats énoncés dans le modèle logique de la CCSN (section III, figure 2).

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique

La CCSN a prévu environ 7,8 millions de dollars et 45 ETP à son budget 2005-2006 pour financer les activités liées à ce résultat.

Le cadre de réglementation de la CCSN est fondé sur :

1. la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*), ses règlements d'application et les documents d'application de la réglementation;
2. l'*Accord relatif aux garanties* et son *Protocole additionnel* établis entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus entre le Canada et d'autres pays;
3. la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (*LCEE*).

La pierre angulaire du cadre de réglementation de la CCSN est la *LSRN*, qui a été promulguée en 2000. C'est une loi exhaustive et de classe mondiale.

Le gouvernement du Canada a conclu des accords bilatéraux avec l'AIEA concernant la vérification des garanties nucléaires et avec de nombreux pays relativement à la non-prolifération des armes nucléaires, à des fins de commerce dans ce domaine. La CCSN est l'autorité nationale sur ces questions. Le gouvernement du Canada a également pris des engagements multilatéraux dans le cadre de traités, de conventions et d'accords relativement au transport, au contrôle des exportations nucléaires, à la protection physique, à la sûreté des réacteurs nucléaires et à la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs. La CCSN, en sa qualité d'autorité technique compétente, collabore avec Affaires étrangères Canada (AEC) à la négociation et à la mise en œuvre, dans le domaine nucléaire, de traités, de conventions et d'arrangements multilatéraux ainsi que d'accords bilatéraux de coopération conclus avec des partenaires de l'industrie nucléaire. Aux termes de la *LSRN*, elle a reçu le mandat de mettre en œuvre les engagements bilatéraux et multilatéraux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans chacun de ces domaines.

La *LCEE* oblige tous les ministères et organismes fédéraux à s'assurer qu'une évaluation environnementale est menée pour tous les projets dont ils sont expressément responsables. Dans le contexte de la CCSN, des évaluations environnementales sont requises lorsque la CCSN, en vertu de certains paragraphes de la *LSRN*, délivre ou modifie un permis ou approuve l'exécution d'un projet aux termes d'un permis.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, la CCSN (en vertu de la *LSRN*) ainsi qu'Environnement Canada (en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*) ont le mandat de contrôler la quantité d'uranium relâchée dans l'environnement par les mines et les usines d'uranium. Aux termes d'un accord entre ces deux parties, la CCSN a été désignée comme principale responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures préventives ou de contrôle d'une façon conforme et comparable à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

La CCSN s'est fixé cinq priorités pour concrétiser ce cadre de réglementation clair et pragmatique au cours de la période de planification :

1. Une *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) assortie de pouvoirs adéquats pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
2. Des stratégies de réglementation et des règlements efficaces, alignés sur les politiques nationales de réglementation, conformes aux principes de la réglementation intelligente et tenant compte de recommandations internationales, le cas échéant.
3. Un ensemble intégré et cohérent de documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides) qui précisent les exigences et les attentes en matière de réglementation.
4. Un cadre de garanties modernisé pour le Canada, y compris un règlement, des normes et des lignes directrices en matière de garanties ainsi qu'un rôle accru pour la CCSN dans la mise en œuvre des garanties.
5. Une contribution aux changements apportés à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (*LCEE*).

Chaque priorité est assortie de plans qui doivent être réalisés selon un échéancier précis **(indiqués par une ligne)** ou qui relèvent des activités en cours **(indiqués par une flèche)**. Ces plans sont décrits en détail dans les tableaux suivants.

1.1 Une *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) assortie de pouvoirs adéquats pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Plans	05-06	06-07	07-08
Examiner régulièrement l'efficacité de la *LSRN* et évaluer les possibilités d'amélioration.			

Aucune période d'examen obligatoire n'a été établie pour la *LSRN*, et la Commission n'a pas prévu demander un tel examen au gouvernement au cours de la durée du plan. Toutefois, selon les principes de la bonne gouvernance, la CCSN continue de surveiller l'application de la *LSRN* afin de s'assurer que le mandat, les pouvoirs de réglementation et les outils administratifs prévus dans la loi sont suffisamment forts pour lui permettre d'atteindre ses résultats. S'il devient évident que la *LSRN* ne répond pas à ces attentes, la CCSN recommandera au ministre des Ressources naturelles qu'elle soit modifiée.

1.2 Des stratégies de réglementation et des règlements efficaces, alignés sur les politiques nationales de réglementation, conformes aux principes de la réglementation intelligente et tenant compte de recommandations internationales, le cas échéant.

Plans	05-06	06-07	07-08
Élaborer un nouveau règlement sur les garanties nucléaires basé sur l'*Accord relatif aux garanties* et son *Protocole additionnel*.	●	———	●
Réviser les règlements suivants : • *Règlement sur la sécurité nucléaire* • *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement* • *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II* • *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire* • *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et *Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*	●	———	●
Examiner de façon continue, systématique et consultative la *LSRN*, ses règlements et les pratiques codifiées dans les documents d'application de la réglementation	●	———	——→

La CCSN a effectué un examen des règlements actuels et éventuels en tenant compte du risque, et se concentrera sur les modifications ayant pour objet de mieux permettre de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. Conformément à la *Politique de réglementation* du gouvernement du Canada, les règlements seront formulés et modifiés en fonction du rendement et, dans la mesure du possible, en accord avec les recommandations internationales sur la réglementation nucléaire. Cette approche, qui est conforme aux principes de la réglementation intelligente, tient compte du risque et fait place à une vaste consultation.

La préoccupation croissante des membres de la collectivité internationale, dont l'AIEA, quant à la portée et aux visées de programmes d'armes nucléaires de certains pays a conduit au renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires. Ces mesures auront des répercussions sur le cadre de réglementation de la CCSN.

En outre, on peut s'attendre à ce que des organismes internationaux comme la Commission internationale de la protection radiologique (CIPR) et l'AIEA insistent pour que la CCSN emboîte le pas de la collectivité internationale relativement aux règlements touchant l'industrie nucléaire et le public. La CCSN participe régulièrement à l'élaboration et à l'examen des normes internationales et formule des recommandations quant à leur applicabilité à notre cadre de réglementation.

1.3 Un ensemble intégré et cohérent de documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides) qui précisent les exigences et les attentes en matière de réglementation.

Plans	05-06	06-07	07-08
Élaborer des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation.	→	→	→
Influer sur les normes internationales qui sont susceptibles de s'appliquer au contexte canadien et les adopter, s'il y a lieu.	→	→	→
Renforcer les lignes directrices et les listes de contrôle multilatérales des exportations de produits nucléaires pour contrer les menaces contemporaines de prolifération nucléaire.	→	→	→

Au cours des deux dernières années, des efforts soutenus ont été consentis – et continueront de l'être – dans l'élaboration de documents d'application de la réglementation qui précisent les exigences de la *LSRN* et de ses règlements. Le *Cadre pour la production des documents d'application de la réglementation de la CCSN et documents d'application de la réglementation de priorité élevée, (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/regulatory_information/pdf/FrameworkRev8_f.pdf)* cerne 35 documents à élaborer en priorité. Outre ces documents, la CCSN élaborera une nouvelle norme sur la production de rapports pour satisfaire aux engagements pris envers l'AIEA en matière de garanties et aux engagements canadiens en matière de non-prolifération. Ceci s'ajoutera à un cadre révisé.

Le personnel de la CCSN participe à l'élaboration et à l'évaluation de normes et de lignes directrices nationales et internationales ayant une incidence sur la réglementation de l'industrie nucléaire canadienne. Il participera au besoin à l'élaboration de normes et de lignes directrices externes pour influer sur les nouvelles pratiques en matière de sécurité.

La CCSN collaborera avec Affaires étrangères Canada en vue de promouvoir un régime international plus complet et plus efficace de non-prolifération des armes nucléaires, y compris le renforcement des lignes directrices et des listes de contrôle multilatérales des exportations de produits nucléaires.

1.4 Un cadre de garanties modernisé pour le Canada, y compris un règlement, des normes et des lignes directrices en matière de garanties ainsi qu'un rôle accru pour la CCSN dans la mise en œuvre des garanties.

Plans	05-06	06-07	07-08
Renforcer la coopération avec l'AIEA pour l'élaboration et la mise en place d'une approche intégrée de garanties pour le Canada.	→	→	→

LA CCSN continuera à coopérer avec l'AIEA au respect de tous les engagements internationaux du Canada en matière de garanties. Cette coopération mènera à l'adoption d'une approche de garanties modernisée pour le Canada dans son ensemble. Pour cela, la CCSN devra jouer un rôle accru à titre d'autorité fédérale responsable de la mise en œuvre des garanties. Parallèlement, l'AIEA sera en mesure de réduire l'envergure de ses activités de vérification au Canada et de consacrer ses ressources aux régions qui présentent un plus grand risque de prolifération.

1.5 Une contribution aux changements apportés à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (*LCEE*).

Plans	05-06	06-07	07-08
Travailler avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale lorsque les changements envisagés ont une incidence sur le rôle de la CCSN à titre d'organisme de réglementation ou sur ses responsabilités au chapitre de la surveillance de la planification environnementale en vertu de la *LSRN*.	●	→	→

De concert avec divers intervenants, la CCSN mène une étude détaillée de la façon dont elle s'acquitte de ses responsabilités en vertu de la *LCEE*. Elle collabore avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour que l'ensemble des objectifs du programme soient atteints aussi efficacement que possible. Une évaluation environnementale aux termes de la *LCEE* précède souvent le processus de délivrance de permis.

2. Personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

La CCSN a prévu environ 17,2 millions de dollars et 133 ETP à son budget 2005-2006 pour financer les activités liées à ce résultat.

En vertu de la *LSRN*, la CCSN peut délivrer des permis ou accréditer des personnes menant des activités nucléaires au Canada. Avant de délivrer un permis ou une accréditation, elle demande au titulaire de permis de démontrer qu'il peut exploiter son entreprise de façon sûre et se conformer aux garanties et aux obligations en matière de non-prolifération.

Pour assurer qu'un permis ou une accréditation ne soit délivré qu'à une personne ou à une organisation dont les pratiques d'exploitation sont sûres et qui se conforme aux garanties et aux obligations en matière de non-prolifération au cours de la période de planification, la CCSN s'est donné trois priorités :

1. Améliorer les processus de délivrance de permis et d'accréditation.
2. Renforcer l'efficacité et l'efficience du processus de délivrance de permis du tribunal de la Commission.
3. Mettre en œuvre les processus de délivrance de permis et d'accréditation en conformité avec le régime de réglementation de la CCSN.

Chaque priorité est assortie de plans qui doivent être réalisés selon un échéancier précis **(indiqués par une ligne)** ou qui relèvent des activités en cours **(indiqués par une flèche)**. Ces plans sont décrits en détail dans les tableaux suivants.

2.1 Améliorer les processus de délivrance de permis et d'accréditation.

Plans	05-06	06-07	07-08
Utiliser une méthode uniforme axée sur le risque pour tous les domaines touchés par la délivrance de permis.			
Formuler des stratégies pour le licenciement des nouvelles centrales nucléaires et des options de gestion des déchets.			
Formuler une approche pour la surveillance réglementaire des centrales nucléaires vieillissantes.			
Préciser les attentes en matière de délivrance de permis et d'accréditation en communiquant de façon claire avec les titulaires de permis et en améliorant les documents pertinents.			

La CCSN continuera d'améliorer la cohérence, la clarté et l'équilibre de ses processus de délivrance de permis et d'accréditation pour que ses activités de délivrance de permis et d'accréditation se déroulent de façon aussi efficace et efficiente que possible. La méthodologie nécessitera une approche uniforme, tenant compte du risque, pour les titulaires de permis, puisqu'ils présentent des risques variés, allant des exploitants de centrales nucléaires aux utilisateurs de la radiographie, en passant par les exploitants de mines d'uranium. Des programmes de réglementation axés sur les risques ont déjà été mis en œuvre avec succès dans le cadre de la réglementation des substances nucléaires.

La mise en place de programmes de réglementation, tenant compte du risque, pour la délivrance de permis et la surveillance de la conformité relativement aux réacteurs nucléaires complexes représentera un défi et constitue un élément important du Programme d'amélioration de la réglementation des centrales nucléaires (PARCN) de la CCSN, lancé en mai 2004. Le programme servira de mécanisme pour établir des approches systématiques en vue de l'exécution des principales fonctions de délivrance de permis et de surveillance de la conformité.

On continuera de consentir des efforts pour l'actualisation du régime d'autorisation relativement aux nouveaux réacteurs de puissance. Ce régime s'appliquera à tout projet de conception de réacteur nucléaire. La surveillance en matière de réglementation initiale suivra le processus de délivrance de permis établi pour les nouvelles installations. Il y aura d'abord une évaluation environnementale, puis un permis sera délivré à chacune des phases du projet. En outre, on élaborera une stratégie pour la surveillance des activités de construction et d'exploitation des installations de gestion à long terme et d'évacuation des déchets, qu'il s'agisse de déchets à faible, moyenne ou haute activité. La stratégie inclura un examen de la portée des exigences en matière de réglementation de la CCSN dans ce domaine. Les lacunes ou les incohérences seront corrigées à mesure que se poursuit l'élaboration ou la mise à jour des documents d'application de la réglementation.

Les centrales nucléaires canadiennes vieillissent et approchent de la fin de leur durée utile. Le vieillissement les touche de nombreuses façons, en modifiant les propriétés physiques et les caractéristiques de l'équipement. Il est indispensable de mettre en place une approche prévoyant une surveillance systématique des centrales vieillissantes, car le vieillissement affecte divers aspects de leur exploitation.

Enfin, la CCSN clarifie les étapes de délivrance de permis et d'accréditation en établissant la correspondance des principaux processus, en corrigeant les incohérences ou en précisant certaines étapes. La communication de ces attentes améliorera l'efficacité du processus de délivrance de permis.

Comme les utilisations nouvelles des substances, des matières, de l'équipement et des dispositifs nucléaires dans presque tous les domaines d'autorisation imposeront de nouvelles pressions à la CCSN, celle-ci mettra à profit la technologie de l'information pour améliorer de façon stratégique les processus de délivrance de permis et d'accréditation. Il faudra investir dans des systèmes nouveaux et dispendieux, les coordonner aux systèmes en place et veiller à ce qu'ils soient sécuritaires. À ce jour, la CCSN a été en mesure de mettre en œuvre moins de 2 % de ses activités d'autorisation en ligne concernant les substances radioactives, ce qui entraîne un manque d'efficacité et des retards.

2.2 Renforcer l'efficacité et l'efficience du processus de délivrance de permis du tribunal de la Commission.

Plans	05-06	06-07	07-08
Évaluer et améliorer de façon permanente le fonctionnement du tribunal.	⟶	⟶	⟶

Au cours de la période de rapport 2003-2004, le secrétariat de la CCSN a comparé les processus d'audience et de réunion de la Commission à ceux de 13 autres tribunaux administratifs fédéraux et provinciaux. Les données obtenues permettront de cerner et de mettre en œuvre des solutions novatrices. Le secrétariat procède également à un examen des *Règles de procédure de la CCSN* et du *Règlement administratif de la CCSN*. Les résultats de l'examen seront étudiés par la Commission et le secrétariat. Comme exemple d'initiative d'amélioration, citons l'examen du rôle de tribunal de la Commission dans le processus relatif à la *LCEE* (abordé à la priorité 1.5). La Commission tiendra compte des recommandations visant l'amélioration de son processus relatif à la *LCEE* au début de 2005.

2.3 Mettre en œuvre les processus de délivrance de permis et d'accréditation en conformité avec le régime de réglementation de la CCSN.

Plans	05-06	06-07	07-08
Formuler des recommandations concernant la délivrance de permis et les soumettre à la Commission lors des audiences ou au fonctionnaire désigné; les mettre en œuvre après qu'une décision a été rendue.	⟶	⟶	⟶
Poursuivre, par le biais du tribunal, l'évaluation indépendante et transparente des demandes de permis conformément à la *LSRN* et ses règlements.	⟶	⟶	⟶

Dans le contexte des défis et des risques anticipés qui ont déjà été abordés dans le présent rapport, la charge de travail relative à la délivrance de permis et à l'accréditation s'accroîtra considérablement, principalement pour les activités pour lesquelles des droits sont perçus.

3. Degré élevé de conformité au cadre de réglementation

La CCSN a prévu environ 30,4 millions de dollars et 231 ETP à son budget 2005-2006 pour financer les activités liées à cet objectif.

L'atteinte de cet objectif est primordiale pour la CCSN, ce qui explique qu'elle y consacre la plus grande part des ressources. Il est indispensable de surveiller étroitement la conformité aux exigences en matière de réglementation pour donner au Parlement et au public l'assurance que les installations et les processus nucléaires sont sûrs et sécuritaires.

Le cadre de réglementation de la CCSN comporte également les engagements internationaux pris par le Canada. Un autre aspect du travail de surveillance de la conformité consiste également, pour la CCSN, à s'assurer que le Canada respecte ces engagements.

L'atteinte de ce résultat représente un défi de taille pour la CCSN, compte tenu de l'évolution des secteurs industriels qu'elle réglemente. Comme il est mentionné à la section sur les enjeux et les risques, de nombreuses pressions s'exercent déjà sur la CCSN, liées notamment au vieillissement des centrales nucléaires, à la remise à neuf de certaines installations, à l'exploitation intensive des mines d'uranium pour satisfaire à la demande mondiale, à l'expansion marquée de la médecine nucléaire ainsi qu'à la préoccupation internationale croissante à l'égard de la prolifération des armes nucléaires, pour n'en nommer que quelques-unes. L'évolution rapide de ces secteurs a déjà, et continuera d'avoir, un effet important sur l'envergure et le type d'activités de surveillance de la conformité que la CCSN est tenue d'exercer. La CCSN devra disposer de ressources supplémentaires pour continuer à fournir un niveau d'assurance adéquat aux Canadiens et aux Canadiennes. Une grande part des ressources supplémentaires seront recouvrables auprès des titulaires de permis.

Afin d'assurer des niveaux de conformité élevés aux exigences en matière de réglementation au cours de la période de planification, la CCSN s'est donné trois priorités :

1. Mener à terme la mise en œuvre de stratégies de conformité, tenant compte du risque, qui orienteront toutes les activités de conformité dans tous les secteurs réglementés.
2. Fournir aux Canadiens et Canadiennes l'assurance que les titulaires de permis respectent les exigences en matière de réglementation et exploitent leurs installations ou exercent leurs activités de façon sûre.
3. Fournir aux organismes internationaux l'assurance que l'utilisation des matières, substances et technologies nucléaires au Canada est conforme aux engagements internationaux du gouvernement du Canada.

Chaque priorité est assortie de plans qui doivent être réalisés selon un échéancier précis **(indiqués par une ligne)** ou qui relèvent des activités en cours **(indiqués par une flèche)**. Ces plans sont décrits en détail dans les tableaux suivants.

3.1 Mener à terme la mise en œuvre de stratégies de conformité, tenant compte du risque, qui orienteront toutes les activités de surveillance de la conformité dans tous les secteurs réglementés.

Plans	05-06	06-07	07-08
Poursuivre la mise en œuvre d'une approche cohérente, tenant compte du risque, pour le choix de l'envergure et du type d'activités de surveillance de la conformité, en mettant l'accent sur la réglementation des centrales nucléaires.	●	●	

La CCSN applique systématiquement des approches tenant compte du risque lorsqu'elle planifie et exerce ses activités de surveillance de la conformité dans la plupart des secteurs réglementés. L'un de ses objectifs pour la période de planification est d'étendre cette approche à la réglementation des centrales nucléaires. Elle s'assurera ainsi de répartir aussi avantageusement que possible ses activités de surveillance de la conformité dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes.

3.2 Fournir aux Canadiens et Canadiennes l'assurance que les titulaires de permis respectent les exigences en matière de réglementation et exploitent leurs installations ou exercent leurs activités de façon sûre.

Plans	05-06	06-07	07-08
Mener des activités constantes de promotion, de vérification et de surveillance de la conformité.	●	→	
Élaborer et mettre en œuvre un système de gestion des données sur les titulaires de permis pour que le personnel de la CCSN puisse consigner les données sur la conformité, les résultats des inspections et les tendances, utiliser ces données pour produire des rapports et accéder facilement à ces données.	●	→	
Renforcer le système d'évaluation du rendement en matière de sûreté de la CCSN en appliquant de façon plus cohérente les cotes d'évaluation et en communiquant mieux les résultats des évaluations aux titulaires de permis et au public canadien.	●	●	
Mener à bien l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de conformité de référence révisé pour les centrales nucléaires, qui reflète l'évolution du contexte nucléaire et qui tienne compte du risque.	●	●	

La CCSN applique son cadre de réglementation à l'aide de diverses stratégies visant à garantir la conformité, par exemple la promotion de la conformité, des vérifications, des inspections et des mesures d'exécution. Elle établit des plans d'activités de réglementation et elle les communique aux titulaires de permis avant chaque année fiscale. On y trouve les diverses méthodologies de vérification, certaines plus poussées que d'autres, que la CCSN utilisera pour obtenir le niveau d'assurance requis. La CCSN procède à des examens réguliers, au moins trimestriels, de sorte que ses plans sont en constante évolution et qu'elle peut régler les problèmes au fur et à mesure.

La charge de travail augmente, et la complexité et le volume de renseignements sur les titulaires de permis en font autant. La CCSN doit investir dans un bon système de gestion de l'information sur les titulaires de permis dans les divers secteurs qu'elle réglemente, pour être en mesure de recueillir de manière cohérente les renseignements sur la conformité et les résultats des inspections et intégrer l'information provenant des titulaires de permis. Ainsi, elle pourra mieux repérer les nouveaux problèmes et les tendances sectorielles, accroître sa capacité de réaction et contribuer à écarter les dangers qui pourraient menacer la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

Le personnel de la CCSN examine tous les résultats de son programme de conformité et en fait rapport. La CCSN dévoile le rendement et la conformité des principaux titulaires de permis lors des réunions publiques du tribunal de la Commission, elle les publie sous forme de fiches de rendement et de rapports annuels imprimés, elle les affiche sur son site Web et, sur demande, elle communique des renseignements détaillés à leur sujet. Grâce à cette transparence, le public reçoit l'assurance que les installations, les dispositifs et les matières nucléaires sont sûrs et sécuritaires et il fait donc davantage confiance au régime de réglementation nucléaire de la CCSN. Mentionnons à titre d'exemple les fiches de rendement des centrales nucléaires qu'on trouve sur le site Web de la CCSN à http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/safety/RC_NPPP.cfm.

Le programme de conformité de référence représente les activités de réglementation minimales que doit effectuer la CCSN pour maintenir et confirmer le rendement d'une installation ou d'un titulaire de permis « de référence », réputé toujours satisfaire aux exigences sur le plan de la sûreté. Il est axé sur les risques, en ce sens que si le rendement d'une installation ou d'un titulaire de permis diminue, la CCSN intensifie ses activités de conformité au-delà de ce que prévoit le programme.

3.3 Fournir aux organismes internationaux l'assurance que l'utilisation des matières, substances et technologies nucléaires au Canada est conforme aux engagements internationaux du gouvernement du Canada.

Plans	05-06	06-07	07-8
Appliquer les exigences des conventions et arrangements multilatéraux.	→	→	→
Conclure des ententes administratives officielles avec nos partenaires bilatéraux, en vue d'exercer des contrôles et de poursuivre le rapprochement des inventaires nucléaires.	→	→	→
Mettre en œuvre les exigences de l'*Accord applicable aux garanties* et son *Protocole additionnel* établis entre le Canada et l'AIEA pour la vérification de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au Canada.	→	→	→

La CCSN applique les exigences des conventions multilatérales touchant la protection physique des matières nucléaires, la sûreté des réacteurs nucléaires, la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs ainsi que la sûreté du transport des matières radioactives. La CCSN soumettra, pour examen par les pairs lors des réunions ordinaires des parties contractantes, des rapports sur la conformité aux obligations contenues dans ces conventions, par exemple la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention commune sur la

sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. La CCSN participe de manière active et transparente à ces réunions d'examen, et y dirige habituellement la délégation canadienne.

Les arrangements et les accords bilatéraux prévoient l'établissement de rapports annuels sur les inventaires. Le Canada est obligé de remettre ces rapports à ses vis-à-vis à moins de renégocier ces arrangements et accords. Seul le rapprochement des inventaires permet à la CCSN de garantir la conformité à la population canadienne. Pour l'instant, le Canada ne remet des rapports qu'aux pays et partenaires avec lesquels il fait du commerce bilatéral et non pas à tous les pays avec lesquels il a signé des accords.

La CCSN continuera de remplir son rôle a titre de Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et de satisfaire aux exigences relatives à l'établissement de rapports sur les activités et les matières nucléaires; elle facilitera et gèrera l'accès, pour les inspecteurs des garanties de l'AIEA, aux installations nucléaires; elle veillera aussi à ce que les inspections de garanties et l'accès des inspecteurs soient conformes aux démarches convenues. Enfin, la CCSN veillera à ce que l'industrie nucléaire se conforme aux exigences de garanties dont la CCSN assortit les permis qu'elle délivre.

4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

Dans son budget 2005-2006, la CCSN a prévu consacrer environ 11,3 millions et 86 ETP au financement des activités liées à ce résultat.

Pour collaborer aux forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intégrer ses activités au cours de la période de planification, la CCSN a trois priorités :

1. Avoir un cadre et une infrastructure efficaces et efficients de coopération en cas d'urgence;
2. Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience du régime de garanties de l'AIEA;
3. Collaborer efficacement avec les organismes, ministères et agences internationales, fédérales et provinciales.

La CCSN collabore régulièrement avec diverses organisations nationales et internationales.

À l'échelle nationale, le mandat de la CCSN est clairement exposé dans la *LSRN*, qui précise que les activités de réglementation nucléaire sont de compétence fédérale. Cependant, il y a des domaines dans lesquels la loi a confié à d'autres ministères fédéraux et provinciaux des responsabilités parallèles ou complémentaires, notamment la sécurité, les mesures d'urgence et les mines.

À l'échelle internationale, la CCSN fait partie de l'AIEA et de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Son rôle est de faire valoir les intérêts du Canada et d'évaluer les recommandations, normes et guides internationaux pour leur adoption éventuelle dans le cadre de réglementation de la CCSN.

Chaque priorité est assortie de plans qui doivent être réalisés selon un échéancier précis **(indiqués par une ligne)** ou qui relèvent des activités en cours **(indiqués par une flèche)**. Ces plans sont décrits en détail dans les tableaux suivants. (La CCSN a très peu de ressources pour élaborer, mettre en œuvre et respecter les engagements nationaux et internationaux.)

4.1 Avoir un cadre et une infrastructure efficaces et efficients de coopération en cas d'urgence.

Plans	05-06	06-07	07-08
Assurer et améliorer continuellement la capacité d'intervention d'urgence de la CCSN et l'influence qu'elle exerce sur les participants fédéraux, provinciaux et municipaux.	●	———	——→

Un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux assument des responsabilités bien précises aux termes du *Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire*. En outre, certains ministères provinciaux et services municipaux sont habilités par la loi à prendre les mesures requises en cas d'urgence. On doit rigoureusement tenir compte des questions de compétence et les respecter lorsqu'on conclut des ententes officielles de collaboration en cas d'urgence au Canada.

La CCSN a évalué son programme actuel et apportera des améliorations à son Programme de gestion des urgence nucléaires d'ici avril 2007. La pièce maîtresse de ce programme est la Politique sur la gestion des urgences nucléaires. On y trouvera les principes directeurs et les consignes touchant les activités de la CCSN en cas d'urgence nucléaire. En 2004, la CCSN a rédigé une première ébauche de sa politique sur la gestion des urgences nucléaires. Elle s'occupe actuellement de recueillir les commentaires et les suggestions des parties intéressées. Une fois la politique en vigueur, la CCSN l'étoffera et y ajoutera un plan d'intervention, des procédures d'intervention détaillées et d'autres documents liés au programme. Le plan actuel en cas d'intervention d'urgence de la CCSN demeurera en vigueur tant que la CCSN n'aura pas élaboré et mis en œuvre un nouveau plan d'intervention d'urgence.

4.2 Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience du régime de garanties de l'AIEA.

Plans	05-06	06-07	07-08
Fournir à l'AIEA un soutien technique et d'autres ressources nécessaires pour renforcer son programme de garanties.	●	———	——→

Grâce au Programme canadien à l'appui des garanties, la CCSN satisfera aux exigences du régime de garanties du Canada et de celui de l'AIEA, car elle financera la mise au point d'équipement perfectionné de garanties, le soutien technique, la réalisation d'études sur les

régimes de garanties et la formation des inspecteurs. Ce financement est destiné à améliorer l'efficacité et l'efficience des mesures de garanties, ce qui accroîtra la confiance de la collectivité internationale à l'égard des garanties fournies par l'AIEA.

4.3 Collaborer efficacement avec les organismes, les ministères et les agences internationales, fédérales et provinciales.

Plans	05-06	06-07	07-08
Établir et réviser périodiquement des ententes de collaboration avec des organismes, ministères et agences fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec des organismes de réglementation nucléaire à l'étranger.	●	→	
Déterminer, évaluer et suivre la participation de la CCSN aux activités internationales liées à des questions nucléaires et en faire rapport.	●	→	

La CCSN collabore avec des organismes fédéraux, provinciaux et du secteur privé concernés, ce qui contribue à accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation nucléaire. Une telle collaboration engendre un meilleur usage des spécialistes de la réglementation nucléaire, ce qui réduit les risques de dédoublement des activités de réglementation. À l'échelle nationale, la CCSN collabore entre autres avec Environnement Canada, le Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada, Sécurité publique et protection civile Canada, Affaires étrangères Canada, Commerce international Canada et l'Association canadienne de normalisation.

À l'échelle internationale, la CCSN échange de l'information en matière de réglementation ainsi que des pratiques exemplaires avec divers organismes de réglementation à l'étranger et elle donne de la formation à l'étranger sur sa façon de réglementer l'utilisation de la technologie et des matières nucléaires. Ces activités exigent une bonne coordination entre les employés de la CCSN ayant des compétences techniques dans les divers domaines de la science nucléaire.

En outre, le gouvernement du Canada voulant raffermir ses relations avec les États-Unis, la CCSN collabore étroitement sur divers sujets d'intérêt mutuel avec son homologue américaine, la *Nuclear Regulatory Commission*. Mentionnons la sécurité physique et les mesures d'urgence, l'évaluation de la réglementation, les processus de délivrance de permis et de vérification de la conformité des réacteurs nucléaires actuels et nouveaux, et le contrôle de l'utilisation, de l'exportation et de l'importation des sources radioactives. La CCSN devra modifier certains de ses programmes de sécurité, particulièrement ceux touchant les sources et les matières, pour satisfaire aux attentes internationales, dont celles des États-Unis.

5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

Dans son budget 2005-2006, la CCSN a réservé environ 4,4 millions de dollars et 31 ETP pour financer les activités liées à ce résultat.

La CCSN s'est engagée à faire preuve d'une grande transparence. Pour cela, elle doit obtenir la participation des parties intéressées grâce à divers processus de consultation appropriés, à un échange efficace d'information et à de bonnes communications. Pour veiller à ce que les parties intéressées comprennent bien son programme de réglementation au cours de la période de planification, la CCSN a deux priorités :

1. Sensibiliser les parties intéressées au mécanisme qui leur permet de devenir des intervenants actifs dans le processus de délivrance de permis (c.-à-d. participation aux audiences de la Commission);
2. Améliorer les communications et les consultations afin de tisser des relations durables et prévisibles avec les principales parties intéressées directement touchées par le régime de réglementation de la CCSN.

Chaque priorité est assortie de plans qui doivent être réalisés selon un échéancier précis **(indiqués par une ligne)** ou qui relèvent des activités en cours **(indiqués par une flèche)**. Ces plans sont décrits en détail dans les tableaux suivants.

5.1 Sensibiliser les parties intéressées au mécanisme qui leur permet de devenir des intervenants actifs dans le processus de délivrance de permis (c.-à-d. participation aux audiences de la Commission).

Plans	05-06	06-07	07-08
Examiner les mécanismes qui régissent les délibérations de la Commission.	●	———	——→

Le processus d'audiences publiques permet aux citoyens de participer aux audiences de délivrance de permis des grandes installations nucléaires afin que le régime de réglementation de la CCSN tienne compte des diverses préoccupations des Canadiens et des Canadiennes. La CCSN affiche sur son site Web les dates des prochaines audiences et fait de la publicité à ce sujet dans le voisinage de l'installation concernée. On trouve dans l'avis le but, la date, l'heure et l'endroit de l'audience, de même que les dates limites pour présenter des documents avant l'audience. Le public est invité à assister à l'audience et à y participer oralement ou par écrit dans la langue officielle de son choix.

Toute la documentation portant sur les audiences, c'est-à-dire les avis, les ordres du jour, les comptes rendus des délibérations, les communiqués, les motifs de décision, le processus d'audience et les *Règles de procédures de la CCSN* se trouvent sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. Cependant, à la demande des parties intéressées, nous allons envisager d'autres méthodes, dont la diffusion Web, et nous les adopterons si notre situation financière le permet.

5.2 Améliorer les communications et les consultations afin de tisser des relations durables et prévisibles avec les principales parties intéressées directement touchées par le régime de réglementation de la CCSN.

Plans	05-06	06-07	07-08
Mettre en œuvre un programme de relations externes bien structuré et durable.	●	→	→
Surveiller l'environnement public et les enjeux qui préoccupent la population; élaborer et mettre en œuvre des plans de communication proactifs et pertinents à l'intention des parties intéressées externes.	●	→	→
Mettre en œuvre un plan de communication stratégique.	●	→	●

Dans ses relations avec les parties intéressées, la CCSN doit tenir compte de deux groupes : i) la population canadienne, dans l'intérêt de laquelle elle réglemente l'industrie nucléaire canadienne; ii) les parties intéressées, dont les titulaires de permis, qui sont directement intéressées ou touchées par son processus de réglementation. Dans l'ensemble, le premier groupe n'est pas tellement au courant des activités de la CCSN, tandis que le deuxième groupe connaît bien son rôle.

En 2004, la CCSN a mis en œuvre un plan structuré de relations externes pour bien cibler ses activités dans ce domaine, veiller à ce qu'elles soient efficaces et utiliser au mieux les ressources limitées qu'elle peut y consacrer. La CCSN tient des réunions avec les conseils municipaux, elle organise l'audition d'experts devant le tribunal et des consultations avec les titulaires de permis et les autres parties intéressées, fait des présentations et participe à des conférences internationales. La CCSN poursuivra ces activités au cours de la période de planification. Elle s'est en outre dotée d'un programme de communication dynamique qui comprend divers outils, par exemple un site Web à jour et des brochures d'intérêt général rédigées dans un langage clair, pour sensibiliser davantage les Canadiens et les Canadiennes à son rôle d'organisme de réglementation de l'industrie nucléaire au Canada, et pour augmenter la confiance du public à son endroit.

Parallèlement à son programme de relations externes, la CCSN continuera d'analyser l'environnement public et les enjeux qui préoccupent la population. Au cours de la période de planification, elle mettra en œuvre un plan de communication stratégique destiné aux parties intéressées externes dans le but de bien informer les Canadiens et les Canadiennes. La CCSN est également en mesure de fournir de l'information en réponse aux demandes de renseignement des médias et d'autres groupes.

À ce chapitre, le défi le plus important auquel est confrontée la CCSN consiste à trouver la façon de bien communiquer avec le public canadien. Selon les résultats de groupes de discussion et de sondages, la population connaît mal la CCSN et son rôle d'organisme de réglementation nucléaire au Canada.

6. Infrastructure de gestion habilitante

Grâce à l'infrastructure de gestion habilitante de la CCSN, le tribunal de la Commission et le personnel de la CCSN ont le leadership, les ressources, l'information, les processus et l'infrastructure voulus pour exécuter les activités nécessaires afin d'atteindre les résultats stratégiques de la CCSN.

En 2003, la CCSN a adopté un modèle de gestion (section III, figure 1) qui s'inspire largement des *Critères canadiens de qualité pour l'excellence de l'Institut national de la qualité*. Ce modèle et le programme d'amélioration de la gestion de la CCSN reprennent les éléments du *Cadre de responsabilisation de gestion* du Conseil du Trésor, qui traduit, en une série d'attentes de gestion, la vision de la gestion moderne de la fonction publique, énoncée dans le rapport intitulé *Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Au cours de la période de planification, la CCSN améliorera sa gestion dans le but de raffermir son système de gestion.

En ce qui a trait à l'infrastructure de gestion habilitante au cours de la période de planification, la CCSN a cinq priorités :

1. Gouvernance, responsabilisation et gérance
2. Valeurs et éthique
3. Résultats et rendement
4. Gestion du risque
5. Personnes

Chaque priorité est assortie de plans qui doivent être réalisés selon un échéancier précis **(indiqués par une ligne)** ou qui relèvent des activités en cours **(indiqués par une flèche)**. Ces plans sont décrits en détail dans les tableaux suivants.

6.1 Gouvernance, responsabilisation et gérance

Plans	05-06	06-07	07-08
Maintenir la bonne gouvernance et l'orientation stratégique	———	———	———→
Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité	———	———	———→
Tenir à jour le régime de contrôle interne	———	———	———→

En 2004, la CCSN a évalué son cadre de gouvernance. Elle demeurera à l'affût de meilleures pratiques pour satisfaire aux exigences des organismes centraux en matière de responsabilisation et de gérance. En 2004-2005, la CCSN a commencé à s'autoévaluer à la lumière des dix éléments qui figurent dans le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) du Conseil du Trésor en se servant des indicateurs fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Comme l'avait révélé une évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne effectuée en 2002, la gouvernance, la responsabilisation et la gérance sont des points forts de la CCSN. Au cours de la période de planification, la CCSN abordera de manière structurée l'amélioration continue de tous les éléments de la gestion.

En 2004, la CCSN a publié un Manuel du système de gestion dans lequel sont décrits les processus fondamentaux et habilitants de la CCSN, les situant par rapport à son modèle de gestion et à son modèle logique. Au cours de la période de planification, elle poursuivra la mise en œuvre des pratiques de gestion des processus, en commençant par transposer sous forme graphique et documenter les principaux processus sous-jacents. L'un des éléments les plus importants de ce travail sera d'établir des indicateurs afin d'évaluer le rendement et de décider des améliorations à apporter.

6.2 Valeurs et éthique

Plans	05-06	06-07	07-08
Mettre en œuvre un programme moderne de valeurs et d'éthique	●	●	

En novembre 2004, la CCSN a lancé une stratégie des valeurs et de l'éthique qu'elle mettra en œuvre dans tous ses secteurs en 2005-2006 et 2006-2007. Cette stratégie, qui a pour thème « Aider les bonnes personnes à faire les bonnes choses », cadre bien avec la culture de professionnalisme, d'intégrité et de service aux Canadiens et Canadiennes de la CCSN. La stratégie incitera tous les dirigeants et employés de la CCSN à s'investir personnellement et elle proposera des outils et techniques pratiques pour poser des gestes et prendre des habitudes éthiques.

6.3 Résultats et rendement

Plans	05-06	06-07	07-08
Mettre en œuvre un plan intégré d'amélioration de la gestion de l'information, ce qui comprend la gestion électronique des documents à l'aide d'outils de technologie de l'information	●	●	
Poursuivre la préparation et l'utilisation des résultats et de l'information sur le rendement pour prendre des décisions et présenter des rapports de façon transparente et efficace	●	●	→
Établir les principales normes de rendement	●	●	●
Terminer la mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement, assorti d'indicateurs clés du rendement global	●	●	●

La CCSN a évalué sa capacité de la fonction de contrôleur, ce qui lui a permis de jeter un regard stratégique sur ses capacités de gestion de l'information et l'a amenée à se doter d'un plan d'action pour intégrer cette fonction dans son système de gestion. Pour améliorer constamment son efficacité et son efficience, la CCSN intégrera des technologies de l'information à cette initiative d'amélioration. Cette initiative entretient des liens critiques avec diverses améliorations opérationnelles qui touchent tous les résultats de la CCSN.

Dans la foulée de son programme de gestion moderne de 2003, la CCSN a grandement amélioré son information de planification et de rendement. L'information financière et non financière est intégrée dans un système de planification et de comptabilité par activités. Ce système est

amélioré au fur et à mesure qu'il faut modifier l'information ou que l'on établit de nouveaux besoins. Les changements sont motivés par la nécessité de prendre des décisions mieux éclairées et de fournir aux Canadiens et Canadiennes des renseignements transparents et clairs.

La CCSN est déterminée à resserrer son cadre de mesure du rendement pour démontrer l'efficacité et l'efficience de ses programmes. Ce plan comprend des normes de rendement envers les parties intéressées et des indicateurs de résultats en ce qui a trait à la mesure du rendement en matière de réglementation. La mise en œuvre de ces normes et indicateurs est expliquée plus en détail dans la section portant sur les mesures de rendement.

6.4 Gestion du risque

Plans	05-06	06-07	07-08
Terminer la mise en œuvre d'un cadre de gestion du risque à la Direction générale des services de gestion	● ———		
Poursuivre l'analyse stratégique du contexte	● ———	———	——— ▶

La CCSN est en train de déployer une méthodologie structurée de gestion du risque dans ses secteurs opérationnel d'activités et administratifs. Le cadre de gestion du risque de la Direction générale des services de gestion a été lancé en 2004 et sera mis en œuvre en 2005-2006.

La CCSN améliore sans cesse son cadre d'analyse de l'environnement. Comme nous l'avons noté plus haut à la rubrique sur les défis et les risques, elle a adopté une nouvelle approche en 2004 et elle l'étoffera au cours des prochaines années. La CCSN se dotera d'un mécanisme lié à la gestion du risque pour documenter régulièrement les changements, les risques et les occasions qui pourraient l'affecter, elle en mesurera les impacts potentiels et elle modifiera ses plans au besoin.

6.5 Personnes

Plans	05-06	06-07	07-08
Raffermir ses capacités de leadership et de gestion	● ———	———	——— ▶
Offrir un appui constant aux initiatives de recrutement et de maintien en poste	● ———	———	——— ▶
Négocier la première convention collective et la mettre en œuvre	● ———	———	——— ▶
Répondre aux besoins des employés non syndiqués	● ———	———	——— ▶

L'organisation doit compter sur d'excellents gestionnaires et dirigeants pour concevoir et mettre en œuvre les politiques et programmes à l'intention du personnel. Afin de raffermir ses capacités de leadership et de gestion, la CCSN a un programme de perfectionnement en leadership. Le programme propose des cours en leadership et en gestion, par exemple sur le ressourcement, la

gestion financière, la passation de marchés, la protection des renseignements personnels, les relations de travail, la santé et la sécurité. Les gestionnaires peuvent aussi profiter de discussions informelles, recevoir de l'encadrement, obtenir des évaluations tous azimuts et consulter une très bonne bibliothèque de référence. En outre, l'équipe de direction se réunit deux ou trois par année pour régler des questions d'actualités liées au leadership, par exemple l'amélioration de la gestion, les valeurs et l'éthique ainsi que les communications.

Les employés, avec leurs connaissances spécialisées, constituent la principale ressource de la CCSN. On prévoit que nombre d'experts scientifiques prendront leur retraite au cours des dix prochaines années. La croissance de l'industrie devrait également se poursuivre, ce qui ne fera qu'intensifier la concurrence pour obtenir une main-d'œuvre dont le bassin diminue. Pour pallier ce problème, la CCSN insiste davantage sur la gestion des connaissances, la formation et le recrutement de personnes compétentes et sur le recrutement de stagiaires, dans le cadre de sa stratégie de maintien de l'effectif. En outre, un groupe de travail sur les communications internes et la consultation qui relève du Comité des communications conseille le Comité de direction et les gestionnaires sur les meilleures façons de consulter les employés et de leur communiquer toute une gamme d'initiatives.

La CCSN est en train d'élaborer un outil de planification des ressources humaines qui aidera les gestionnaires à prévoir leurs besoins de dotation en fonction de facteurs environnementaux à court et à long terme. Cet outil facilitera aussi l'évaluation des risques et l'élaboration des plans de gestion des connaissances et d'attrition.

En 2004, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) a obtenu l'accréditation syndicale afin de représenter certains employés de la CCSN. Le reste des employés demeurent non syndiqués. La direction de la CCSN négocie actuellement avec l'IPFPC la première convention collective des employés faisant partie de cette unité de négociation. En outre, un comité provisoire des employés non syndiqués a été mis sur pied pour étudier la gouvernance et la communication avec les employés non syndiqués.

Mesures de rendement

La CCSN est bien consciente qu'il est important de pouvoir mesurer l'efficacité et l'efficience de ses programmes. Elle a donc entrepris d'élaborer un cadre intégré de gestion du rendement. Elle mesurera l'efficacité en fonction des résultats liés à l'impact de l'ensemble des activités sur la réalisation de son mandat. L'efficience, pour sa part, sera mesurée d'après des **normes de rendement** interne et externe portant sur diverses activités et les extrants connexes.

Normes de rendement

La CCSN s'est dotée de normes de rendement à l'endroit des parties intéressées internes et externes. Il est très important de signaler qu'il ne convient pas que la CCSN, en sa qualité d'organisme de réglementation indépendant, entretienne avec les titulaires de permis une relation de service. Cela explique l'absence de normes de service et le fait que la CCSN ait plutôt dressé une liste de normes de rendement portant sur les besoins et les attentes des parties intéressées externes. Elle est en train de mettre ces normes en œuvre. La CCSN a également adopté des

normes de rendement internes pour vérifier si ses fonctions de gestion interne répondent aux besoins et attentes des clients internes et appuient l'exécution du programme de réglementation. La CCSN surveillera régulièrement son rendement en fonction de toutes ces normes dans une perspective d'amélioration continue et elle veillera à ce que ses normes de rendement traduisent bien sa réalité opérationnelle.

Normes de rendement externes qui seront officiellement mises en œuvre durant la période de planification :

Activité	Norme de rendement	Cible (% du temps que la norme est appliquée)
Conformité		
Vérification : lorsqu'elle termine l'activité de vérification, la CCSN :		
émet un Rapport d'inspection de type I	dans les 60 jours ouvrables	80 %
émet un Rapport d'inspection de type II[1]	dans les 40 jours ouvrables	80 %
émet un Rapport d'examen des documents au bureau	dans les 60 jours ouvrables	90 %
Application : lorsqu'elle émet un ordre, la CCSN :		
confirme, modifie, révoque ou remplace l'ordre (voir le guide d'application de la réglementation G-273)	dans les 10 jours ouvrables	100 %
Autorisation – Pour les demandes portant sur un permis existant, la CCSN :		
vérifie si la demande est complète et avise le titulaire que sa demande est complète ou incomplète	dans les 20 jours ouvrables	90 %
émet une décision d'autorisation lorsqu'il n'est pas nécessaire de tenir une audience publique (en supposant qu'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE n'est pas exigée)	dans les 80 jours ouvrables	80 %
émet une décision d'autorisation quand elle doit tenir une audience publique (en supposant qu'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE n'est pas exigée) (voir le rapport INFO-0715)	dans les 160 jours ouvrables	90 %
publie le compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision, une fois l'audience terminée	dans les 30 jours ouvrables	90 %
Accès à l'information – la CCSN :		
répond aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*	dans les délais prévus par la loi	90 %
Réponse aux demandes de renseignement du public – la CCSN :		
accuse réception de la demande	le même jour ouvrable	100 %
répond à la demande si elle est peu complexe	le même jour ouvrable	100 %
répond à la demande si elle est moyennement complexe	dans les 5 jours ouvrables	100 %
répond à la demande si elle est très complexe	dans les 10 jours ouvrables	100 %

[1] Dans les centrales nucléaires, à moins que de graves problèmes se posent, les constatations des inspections sur le terrain et des inspections des salles de commande feront l'objet d'un rapport trimestriel, dans les 40 jours ouvrables suivant la fin du trimestre

Communications externes – la CCSN :		
affiche les allocutions de la présidente sur Internet	dans les 4 heures suivant l'achèvement de la copie finale dans les deux langues officielles	95 %
annonce les réunions publiques	dans les délais réglementaires	100 %
Rapports externes aux organismes centraux – la CCSN :		
présente chaque année son RPP et son RMR	dans les délais exigés	100 %
Traitement des factures – la CCSN		
Acquitte les factures des fournisseurs	dans les 30 jours civils suivant la réception de la facture ou des biens, selon la dernière de ces éventualités	100 %

Mesures des résultats

Pour ce qui est de ses résultats, la CCSN s'est engagée à présenter les mesures en fonction d'indicateurs de rendement financiers et non financiers. L'élaboration du modèle logique (section III, figure 2) l'a d'ailleurs grandement aidée à préciser les résultats escomptés. En outre, une équipe de projet chargée d'établir le cadre de mesure du rendement s'est mise au travail en 2003-2004 et a cerné ce que pourraient être les indicateurs pour chacun des résultats figurant dans le modèle. L'objectif est de fournir à la CCSN les outils voulus pour démontrer que l'exécution de son programme lui permet d'atteindre les résultats escomptés. L'élaboration des mesures des résultats est l'une des initiatives d'amélioration de la gestion moderne.

En 2005-2006, la CCSN mettra en œuvre une première série de sept indicateurs non financiers en fonction de la faisabilité, de la pertinence et de la disponibilité des données. Elle précisera ces mesures, elle recueillera des données de base et elle étudiera à quel niveau elle pourrait fixer les indicateurs. Le cadre sera élargi au cours de la période de planification de trois ans pour y inclure d'autres renseignements à propos d'autres résultats contenus dans le modèle logique. Voici les premiers indicateurs qui seront utilisés :

Résultat	Indicateur
Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	• Compréhension qu'ont les parties intéressées du programme de réglementation
Degré élevé de conformité aux règlements	• Nombre et gravité des cas de non-conformité
	• Proportion des titulaires de permis qui répondent aux attentes (par domaine de sûreté, le cas échéant)
	• Nombre d'activités non autorisées qui ont été décelées
Faible niveau d'exposition des êtres humains et de l'environnement	• Débits de doses de rayonnement aux travailleurs et au public
	• Rejet par les titulaires de permis de substances dangereuses dans l'environnement
	• Nombre de cas où les limites réglementaires (travailleurs, public et environnement) ont été dépassées

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et priorités*.

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du SCT;
- Il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon le RPP.

Linda J. Keen, M.Sc.
Présidente et première dirigeante

Renseignements sur l'organisation

La CCSN se compose de deux organisations distinctes, à savoir :

(i) une commission d'au plus sept membres (les commissaires);
(ii) un personnel d'environ 530 employés.

(i) Commission

Soutenue par le secrétariat, la Commission fonctionne comme un tribunal administratif quasi judiciaire; elle établit, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des politiques en matière de réglementation sur les questions concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement; elle rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada; et elle établit des règlements ayant force de loi obligatoire. La Commission tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. Elle délègue aux fonctionnaires désignés le pouvoir de prendre des décisions concernant la délivrance de permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et ses règlements. La Commission tient des audiences publiques pour l'examen des demandes de permis des grandes installations.

Selon la *LSRN*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Les membres à temps partiel sont nommés à titre inamovible pour un mandat maximal de cinq ans. L'un des commissaires occupe le poste de président de la Commission. Linda J. Keen occupe actuellement ce poste.

(ii) Personnel de la CCSN

Aux bureaux de l'administration centrale, situés à Ottawa, s'ajoutent des bureaux établis sur le site des cinq centrales nucléaires et cinq bureaux régionaux au Canada. Des agents de la CCSN sont affectés en permanence dans chacune des centrales. Ils évaluent le rendement des centrales par rapport aux exigences en matière de réglementation et aux conditions des permis d'exploitation. Les bureaux régionaux exercent une surveillance à l'égard des substances nucléaires, du transport, des appareils à rayonnement et de l'équipement renfermant des substances nucléaires; ils interviennent également en cas d'incidents mettant en cause des substances nucléaires.

Le personnel aide la Commission à élaborer des cadres de réglementation, à délivrer des permis, des accréditations et des homologations, à mener des inspections pour la vérification de la conformité, à appliquer les mesures d'exécution, à coordonner les activités internationales de la CCSN, à élaborer des programmes pour l'ensemble de l'organisation qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace, à maintenir des relations avec les parties intéressées et à fournir un soutien administratif à l'organisation.

De plus, le personnel formule des recommandations sur les décisions en matière de délivrance de permis, les soumet à la Commission au cours des audiences publiques et, par la suite, administre les décisions rendues par la Commission.

Bureaux de la CCSN

Territoire du Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut
Colombie-Britannique
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
Terre-Neuve-et-Labrador
I.-P.-É.
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse
Bureau régional de l'Ouest
Bureau régional de la division des mines d'uranium et de l'évaluation des lieux
Bureau de la centrale de Bruce-A et Bureau de la centrale de Bruce-B
Bureau régional du sud de l'Ontario
Bureau des centrales de Pickering-A et de Pickering-B
Bureau de la centrale de Darlington
Bureau de la centrale de Gentilly-2
Bureau de la centrale de Point Lepreau
Bureau régional de l'Est
Commission canadienne de sûreté nucléaire - Administration centrale et Bureau régional du Centre

Organigramme de la CCSN

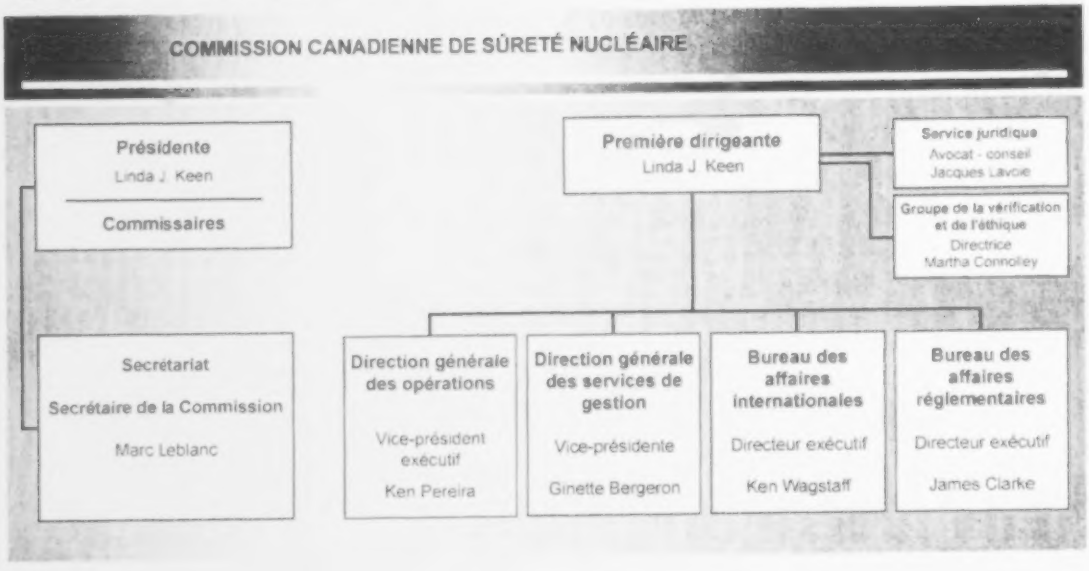

Bureaux de la CCSN

Territoire du Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut
Colombie-Britannique
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Terre-Neuve-et-Labrador
Québec
Ontario
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse
Bureau régional de l'Ouest
Bureau régional de la Division des titres d'uranium et de l'évaluation des lieux
Bureau de la centrale de Bruce-A et Bureau de la centrale de Bruce-B
Bureau régional du sud de l'Ontario
Bureau des centrales de Pickering-A et de Pickering-B
Bureau de la centrale de Darlington
Bureau de la centrale de Gentilly-2
Bureau de la centrale de Point Lepreau
Bureau régional de l'Est
Commission canadienne de sûreté nucléaire – Administration centrale et Bureau régional du Centre

Organigramme de la CCSN

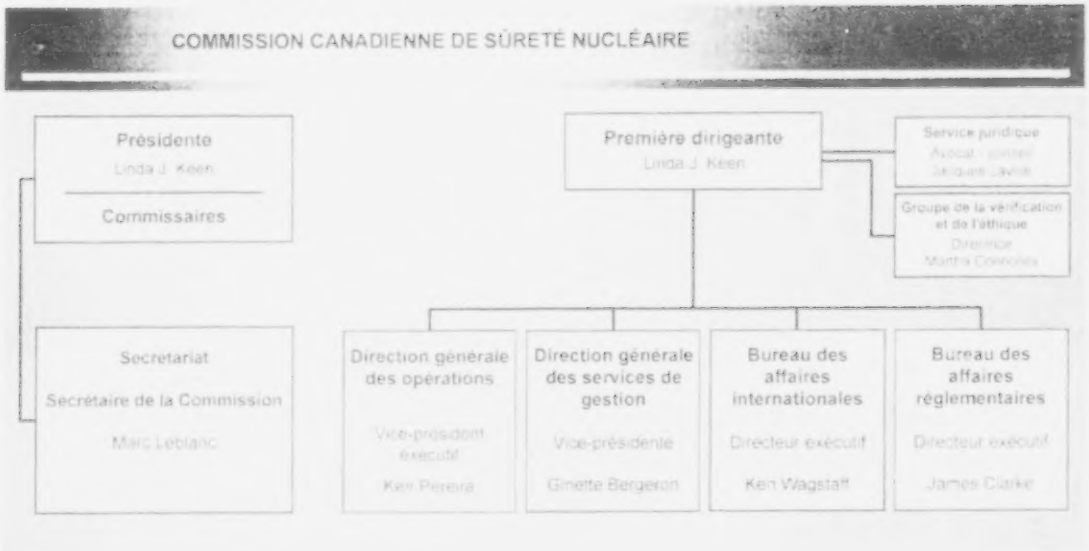

Gouvernance de la CCSN

La séparation de la Commission et du personnel de la CCSN est essentielle à leur indépendance et, par conséquent, à la bonne gouvernance du régime de réglementation. Les deux sont transparents et indépendants. La CCSN a la réputation d'être l'un des organismes de réglementation les plus ouverts et transparents au monde.

La Commission a mis en œuvre des mesures de gouvernance innovatrices pour un tribunal administratif. Les commissaires participent à des évaluations régulières du rendement du tribunal. Ils assistent à des séances de formation sur le contenu technique et ont assisté à un séminaire sur l'éthique spécialement conçu pour les membres d'un tribunal. La Commission mène une analyse comparative de ses pratiques par rapport aux pratiques de 13 grands tribunaux administratifs canadiens sous 11 aspects clés, entre autres la satisfaction de la clientèle, les langues officielles, les indicateurs de rendement, les délais, le recours à la technologie et les questions liées au rôle du gouverneur en conseil. La présidente et première dirigeante de la CCSN assure la coprésidence du volet gouvernance du groupe des « Chefs d'organismes fédéraux » et elle est un membre actif du groupe des « Présidents de tribunaux » et du « Réseau de gouvernance des entreprises d'État » du Conference Board.

Le régime de gouvernance de la CCSN comporte également une vision claire assortie de résultats définis, une mission et un mandat centrés sur des objectifs, une forte capacité de leadership ainsi que des services de gestion solides et professionnels qui fournissent l'information et les contrôles internes indispensables à la bonne gérance des ressources.

La planification intégrée et la gestion du rendement constituent un aspect important du modèle de gouvernance de la CCSN. La gestion saine et vigoureuse des ressources est axée sur les résultats. La CCSN définit les résultats souhaités, exécute les programmes et les activités de réglementation, évalue le rendement et apporte les ajustements nécessaires. Elle effectue des examens semestriels et annuels des résultats obtenus dans l'ensemble de l'organisation par rapport aux plans et elle réaffecte les ressources aux plus hautes priorités. De plus, les activités de réglementation sont passées en revue tous les trimestres.

Des ententes de rendement spécifiques, axées sur les résultats et où les responsabilités sont clairement identifiées sont en place pour les deux paliers supérieurs de direction. Le prochain palier préparera ses ententes en 2005-2006. Ces ententes portent entre autres sur la gestion moderne, le maintien de l'effectif et un engagement à l'égard du processus de planification et de budgétisation des activités. En 2005-2006, on y ajoutera un engagement à l'égard des valeurs et de l'éthique.

En dernier lieu, un programme de vérification interne solide et indépendant, complété par des vérifications régulières effectuées par le Bureau de la vérificatrice générale (finances et rendement) et d'autres agents du Parlement, comme la Commission canadienne des droits de la personne (obligations de l'employeur aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) et le Commissaire à la vie privée du Canada (*Loi sur la protection des renseignements personnels*), assurent un degré élevé de surveillance et d'examen. En outre, la CCSN s'est dotée d'un code sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat, modelé sur le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.

Projet spécial concernant le réacteur ACR-700

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) travaille actuellement à la mise au point d'un réacteur CANDU® avancé capable de produire 700 mégawatts d'électricité (ACR-700™). Ce réacteur s'inscrit dans la lignée des réacteurs CANDU® actuels, car sa conception est basée sur la technologie des CANDU en exploitation, mais il comporte des innovations techniques qui en augmentent la sûreté et la rentabilité.

EACL a demandé que la CCSN examine l'admissibilité de la conception proposée à un permis. En mai 2003, les deux organismes ont signé un protocole d'entente sur l'examen préalable de la conception du réacteur ACR-700. Ils ont convenu que l'examen se ferait selon un plan triennal qui définit les objectifs, les grandes étapes, les activités, les calendriers d'exécution et les besoins en ressources du projet.

En janvier 2005, EACL a annoncé qu'elle accélérera la mise au point d'un réacteur CANDU avancé capable de produire 1 200 mégawatts d'électricité (ACR-1200™). Ce réacteur répondra aux préférences des clients pour un réacteur de plus grande taille, dans des marchés comme le Canada, les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni. La CCSN évaluera les plans d'EACL concernant les réacteurs ACR-700 et ACR-1200 et révisera le projet, s'il y a lieu.

Examen de la CCSN

En ce qui a trait au réacteur ACR-700, la CCSN a entrepris l'exécution d'un examen préalable afin d'établir s'il existe des obstacles fondamentaux qui pourraient empêcher l'attribution d'un permis pour ce type de réacteur en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Cet examen comporte deux phases : la détermination rapide des questions de fond et l'évaluation de l'admissibilité à un permis.

Au cours de la première phase, la CCSN cernera les principales questions liées à la délivrance d'un permis en évaluant les méthodes que prévoit adopter EACL au chapitre de la sûreté, des exigences en matière de conception ainsi que de la recherche et du développement. La CCSN les classera ensuite par ordre d'importance et, dans un deuxième temps, préparera un rapport d'examen préalable qui cernera les enjeux ainsi que les avenues de réussite convenues (dans la mesure du possible).

Au cours de la deuxième phase, la CCSN procédera à un examen détaillé de la conception du réacteur ACR-700, compte tenu des enjeux éventuels cernés dans le rapport d'examen préalable, puis préparera un rapport final d'évaluation du modèle de conception. Ce rapport n'a pas la valeur d'un permis et ne contraint pas la CCSN à délivrer un permis. Il vise simplement à fournir à EACL une assurance raisonnable, selon les résultats de l'examen, que sa conception pourrait être admissible à un permis au Canada et à quelles conditions.

Figure 1: Le modèle de gestion de la CCSN

Introduction

En 2003, la CCSN a adopté un modèle de gestion basé sur les Critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public de l'Institut national de la qualité. Le modèle fournit un cadre de référence commun et encourage une approche structurée pour l'amélioration continue de l'organisation. Le cadre comprend les éléments clés pour améliorer l'efficacité de l'organisation.

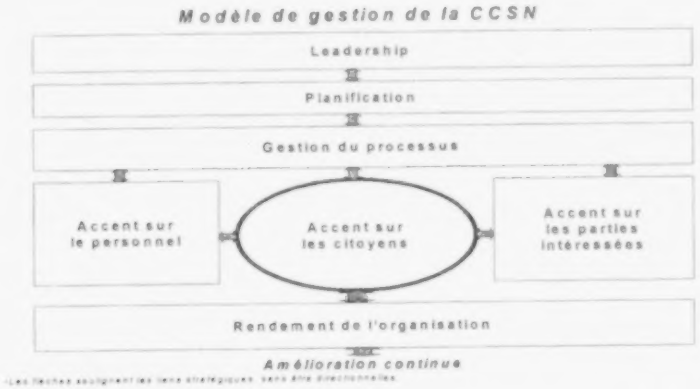

Figure 2 : Le modèle logique de la CCSN

Le modèle logique constitue un outil pour planifier, pour centrer les activités et les programmes, pour évaluer la contribution des initiatives aux résultats de la CCSN et pour illustrer le rôle de la CCSN comme organisme.

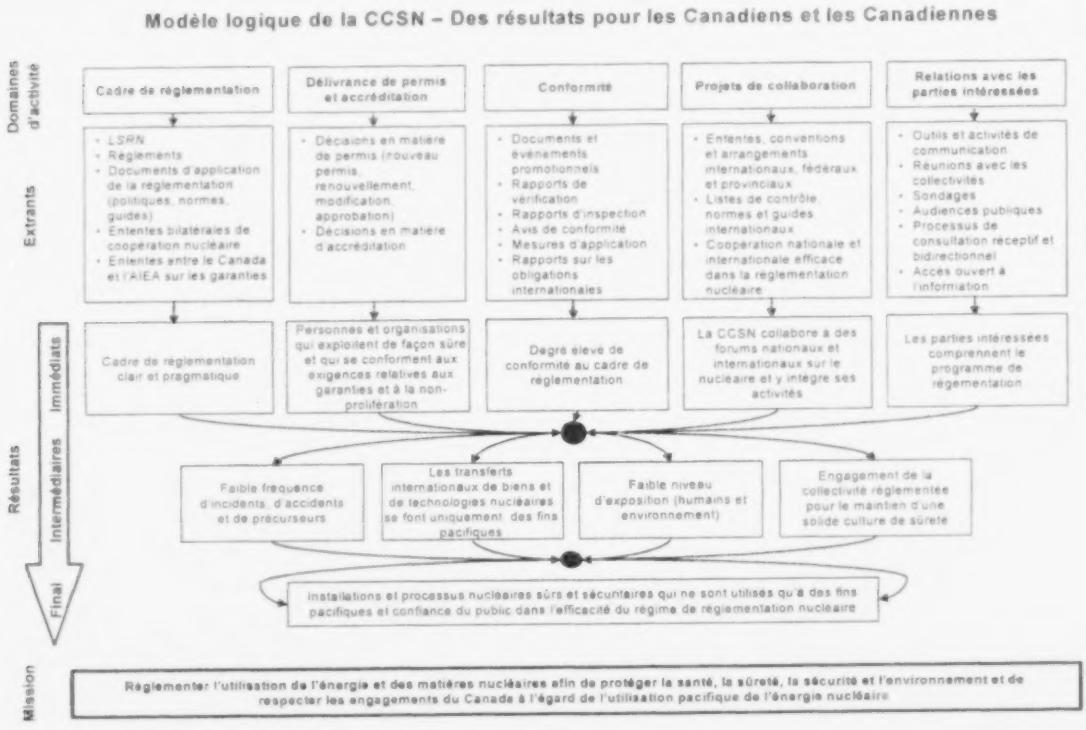
Modèle logique de la CCSN – Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes
Domaines d'activité
Cadre de réglementation
Délivrance de permis et accréditation
Conformité
Projets de collaboration
Relations avec les parties intéressées
Extrants
LSRN
Règlements
Documents d'application de la réglementation (politiques, normes, guides)
Ententes bilatérales de coopération nucléaire
Ententes entre le Canada et l'AIEA sur les garanties
Décisions en matière de permis (nouveau permis, renouvellement, modification, approbation)
Décisions en matière d'accréditation
Documents et événements promotionnels
Rapports de vérification
Rapports d'inspection
Avis de conformité
Mesures d'application
Rapports sur les obligations internationales
Ententes, conventions et arrangements internationaux, fédéraux et provinciaux
Listes de contrôle, normes et guides internationaux
Coopération nationale et internationale efficace dans la réglementation nucléaire
Outils et activités de communication
Réunions avec les collectivités
Sondages
Audiences publiques
Processus de consultation réceptif et bidirectionnel
Accès ouvert à l'information
Résultats
Immédiats
Cadre de réglementation clair et pragmatique
Personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération
Degré élevé de conformité au cadre de réglementation
La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités
Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation
Intermédiaires
Faible fréquence d'incidents, d'accidents et de précurseurs
Les transferts internationaux de biens et de technologies nucléaires se font uniquement des fins pacifiques
Faible niveau d'exposition (humains et environnement)
Engagement de la collectivité réglementée pour le maintien d'une solide culture de sûreté
Final
Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire
Mission
Réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

Tableaux de la CCSN

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein 46

Tableau 2 : Activités de programmes 47

Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal 47

Tableau 4 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire 48

Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et des revenues non disponibles par activité de programme 48

Tableau 6 : Frais d'utilisation 49

Tableau 7 : Principales initiatives réglementaires 50

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Réglementation nucléaire	65 375	**66 330**	65 282	65 212
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	65 375	**66 330**	65 282	65 212
Réglementation nucléaire	-	-	-	-
Dépenses non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	-	-	-	-
Moins : Revenus disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	65 375	**66 330**	65 282	65 212
Rajustements :				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Réduction planifiée des acquisitions exigée par le Comité d'examen des dépenses	-	**(70)**	-	-
Affectations de fonds visant à répondre aux pressions - génératrice	2 000	-	-	-
Réacteurs CANDU avancés	5 100	**4 760**	643	-
Report	2 629	-	-	-
Application graduelle du recouvrement des coûts	359	-	-	-
Autres :				
Crédit 15 du CT*	1 015	**63**	63	63
Régime d'avantages sociaux des employés	202	**12**	12	12
Total des rajustements	11 305	**4 765**	718	75
Dépenses nettes prévues	76 680	**71 095**	66 000	65 287
Dépenses nettes prévues	76 680	**71 095**	66 000	65 287
Moins : Revenus non disponibles	50 195	**52 396**	50 820	50 813
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	7 943	**7 948**	7 768	7 761
Coût net pour le ministère	34 428	**26 647**	22 948	22 235
Équivalents temps plein	526	**526**	504	500

*En décembre 2004, la CCSN a reçu confirmation qu'elle obtiendrait un autre montant de 75 000 $ pour la rémunération. En raison de cette date tardive, le transfert ne se reflétera pas dans le MJANR et les budgets principaux ultérieurs; c'est pourquoi ce poste figure à la rubrique « Autres » pour toutes les années.

Tableau 2 : Activités de programmes

2005-2006							
Activité de programme	Budgétaires				Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
	Fonction-nement	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Renvenus nets			
Réglementation nucléaire	66 130	200	66 330	66 330	66 330	4 765	**71 095**
Total	**66 130**	**200**	**66 330**	**66 330**	**66 330**	**4 765**	**71 095**

Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal

2005-2006			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	**Budget principal actuel**	Budget précédent
20	Dépenses du Programme	**58 713**	57 414
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	**7 617**	7 961
	Total pour le ministère	**66 330**	**65 375**

Tableau 4 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire

2005-2006	
(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues	**71 095**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**4 529**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	**3 236**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assuré par Développement social Canada	**12**
Traitements et dépenses connexes lies aux services juridiques fournis par Justice Canada	**171**
	7 948
Moins : Revenus non disponibles	**52 396**
Coût net pour le ministère en 2005-2006	**26 647**

Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et des revenues non disponibles par activité de programme

Revenus disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	**Revenus prévus 2005-2006**	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
Total des revenus disponibles	-	-	-	-

Revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	**Revenus prévus 2005-2006**	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
Réglementation nucléaire				
Revenue du recouvrement des coûts	50 195	**52 396**	50 820	50 813
Total des revenus non disponibles	50 195	**52 396**	50 820	50 813
Total des revenues disponibles et non disponibles	50 195	**52 396**	50 820	50 813

Tableau 6 : Frais d'utilisation

Droits	Types de droits	Lois ou règlements autorisant l'établissement des droits	Raison de l'imposition ou de la modification des droits	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Processus d'examen et de consultation prévu
Droit applicable au service de réglementation	Service de réglementation (R)	*Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, juillet 2003* *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*	On ne prévoit pas adopter de nouveaux droits ou modifier le règlement sur les droits	Le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* est entré en vigueur le 1er juillet 2003.	La CCSN a créé le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts; composé de représentants de différents secteurs de l'industrie, ce groupe offre une tribune de communication et de consultation continues avec les parties intéressées ou les titulaires de permis au sujet des activités de réglementation de la CCSN et des frais qui en découlent. Le groupe se réunit au moins une (1) fois par année. La CCSN a établi des processus de règlement des différends pour résoudre les principaux problèmes que peut poser la facturation externe. Une description du processus et les coordonnées de personnes-ressources sont affichées sur le site Web de la CCSN.

Sur son site Web, la CCSN consacre une page au programme de recouvrement des coûts, qui est mise à jour de façon régulière.
(http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/regulatory_information/licence_fees/index.cfm).

Tableau 7 : Principales initiatives réglementaires

La préparation des règlements d'application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* constitue une initiative clé de la CCSN. Voici les règlements que la CCSN prévoit soumettre à l'examen du ministère de la Justice ou pour approbation finale au cours de la période de planification de trois ans.

Réglementation	Résultats prévus
Projet de *Règlement sur les garanties nucléaires*	Établir un règlement générique sur les garanties, qui remplacera les conditions relatives aux garanties dont les permis sont assortis actuellement, pour favoriser la conformité avec les accords internationaux applicables aux garanties.
Règlement sur la sécurité nucléaire - modification	Veiller à ce que les exigences canadiennes en matière de sécurité soient conformes aux normes internationales.
Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement - modification	Les modifications doivent permettre de corriger un certain nombre d'erreurs relevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation, et de combler certaines lacunes sur le plan de la réglementation qui ont été relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000; elles doivent aussi permettre d'adopter les plus récentes exemptions aux normes fondamentales de radioprotection de l'AIEA.
Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II - modification	Les modifications doivent permettre de corriger un certain nombre d'erreurs relevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation, et de combler certaines lacunes qui ont été relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000.
Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire - modification	Les modifications doivent permettre de veiller à ce que les dispositions relatives à l'importation et à l'exportation ainsi que les exigences d'autorisation suivent l'évolution des accords internationaux et des directives connexes; on doit aussi régler les questions soulevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation; et clarifier les points ambigus mineurs.
Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et *Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*	Les règles de procédure et le règlement administratif doivent être mis à jour pour refléter les pratiques exemplaires des tribunaux administratifs.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des publications, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1 800 668-5284 (au Canada) ou (613) 995-5894
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca

Les renseignements qui suivent sont disponibles en ligne sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca :

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*

La CCSN applique les lois et règlements suivants :
Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca

SECTION V – INDEX

Index

Bureaux 41
Commission 40
Déclaration de la direction 39
Degré élevé de conformité au cadre de réglementation 22
Enjeux et risques stratégiques 8
Exécution du programme 5
Gouvernance de la CCSN 42
Hypothèses de planification 12
Infrastructure de gestion habilitante 30
La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités 25
Le modèle de gestion 44
Le modèle logique 44
Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation 28
Les résultats de la CCSN 6
Mandat 4
Message de la présidente et première dirigeante 3
Mesures de rendement 33
Mesures des résultats 35
Mission 4
Normes de rendement 33
Organigramme 41
Personnel de la CCSN 40
Personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération 19
Plan stratégique 2005-2008 15
Principes de réglementation 5
Priorités de la CCSN 7
Projet spécial concernant le réacteur ACR-700 43
Raison d'Être 4
Renseignements sommaires 8
Renseignements supplémentaires 53
Renseignements sur l'organisation 40
Tableaux 45
Un cadre de réglementation clair et pragmatique 15
Vision 4